

Audit Territoire Filière Equine

ASSURER LA STRUCTURATION DE L'OFFRE EN PENSION POUR CHEVAUX

Etude de l'existence et évaluation du potentiel de développement de la pension pour chevaux, en 2 parties :

- Une partie sur l'offre en pension pour chevaux dans les zones rurales de la Lorraine et sur l'efficience des aides des collectivités réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine
- Une partie sur l'offre en pension pour chevaux dans les zones de Nancy, Metz et Thionville réalisée par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation

AUDIT TERRITOIRE



Assurer la structuration de l'offre en pension pour chevaux dans les zones rurales lorraines

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LORRAINE

TERRES d'**a**VENIR

Novembre 2010- juin 2011

Emilie FRUSTIN

Chambre d'Agriculture de Lorraine

9 rue de la Vologne
54 520 LAXOU
Tel : 03 83 96 85 07



Sommaire

1.	Etude indispensable à la bonne structuration de la filière équine.....	3
1.1.	Un contexte très favorable au développement des activités équines	3
1.2.	Un développement à structurer.....	4
1.2.1.	Une diversité de profil d'entrepreneurs.....	4
1.2.2.	La passion domine souvent la raison	4
1.2.3.	Un enjeu de développement économique identifié pour certaines zones rurales	4
1.2.4.	Répondre aux interrogations des financeurs.....	5
1.3.	Objectifs de l'étude.....	5
1.4.	Les étapes de l'étude.....	5
1.4.1.	Le comité de pilotage	6
1.4.2.	Présentation.....	6
1.4.3.	Faire un état des lieux de l'offre de prestation	7
1.4.4.	Etablir le potentiel de développement de la demande dans ces prestations	8
1.4.5.	Analyser l'efficacité des aides attribuées par les collectivités territoriales et l'Etat aux entreprises équines	8
1.4.6.	Valoriser et diffuser l'information auprès des agriculteurs et des chefs d'entreprise équines.....	8
2.	ETAT DES LIEUX de l'OFFRE DE PENSION EN ZONES RURALES.....	9
2.1.	DESCRIPTION DES ZONES	9
2.2.	CARACTERISATION DES ZONES RURALES SELON LES CRITERES TECHNIQUES....	14
2.2.1.	Effectif des structures proposant de la pension	14
2.2.2.	Capacité d'hébergement des structures	14
2.2.3.	Niveau d'équipement des structures.....	16
2.2.4.	Type de pension proposé et orientation des structures FFE	16
3.	SYNTHESE DE L'OFFRE DE PENSION PAR ZONE RURALE.....	18
3.1.	Le département des Vosges.....	18
3.1.1.	La zone d'Epinal	19
3.1.2.	La zone de Remiremont.....	19



3.1.3.	La zone de Neufchâteau	20
3.2.	Zone rurale de Meurthe et Moselle.....	20
3.3.	La zone rurale de Moselle	22
4.	ANALYSE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT D'OFFRE EN PENSION POUR CHEVAUX DANS LES ZONES RURALES DE LORRAINE	24
4.1.	Préparation au travail d'évaluation du potentiel développement et méthode	24
4.1.1.	Traitement préalable de la base de données.....	24
4.1.2.	Méthodologie	24
4.2.	Evaluation du potentiel de développement selon la méthode de l'augmentation constante du nombre de cavalier.....	25
4.3.	Evaluation du potentiel de développement par la méthode d'estimation du renouvellement de la cavalerie.....	26
4.4.	Evaluation du potentiel de développement par la méthode de l'évaluation du nombre de boxe pour 1000 habitants.....	27
4.5.	Synthèse sur le potentiel de développement : du simple au triple !.....	28
5.	EVALUATION DE L'EFFICIENCE DES AIDES DES COLLECTIVITES	30
5.1.	Les dispositifs évalués	30
5.2.	La méthode	31
5.3.	Les principales conclusions	32
5.3.1.	Profil des structures aidées	32
5.3.2.	L'investissement soutenu par la collectivité	35
5.3.3.	L'avenir des bénéficiaires des aides des collectivités.....	35
5.3.4.	La relation des bénéficiaires avec les collectivités territoriales	36
5.4.	Synthèse.....	38
6.	SYNTHESE	40



1. Etude indispensable à la bonne structuration de la filière équine

1.1. Un contexte très favorable au développement des activités équines

La filière équine représente 1 500 entreprises (éleveurs, établissements équestres, activités de service) en Lorraine qui génèrent un chiffre d'affaire de 64 millions d'euros et emploient 2 350 personnes.

Alors que les activités d'élevage de chevaux ont toujours relevé du secteur agricole, les activités d'enseignement et d'entraînement de chevaux y ont fait leur entrée depuis 2004.

Parallèlement à cette réforme, il y a une progression constante (+6 à + 8% par an) de la pratique de l'équitation et cela en dépit des effets de mode.

EVOLUTION LICENCES LORRAINE					
2004	2005	2006	2007	2008	2009
17 799	19 235	19 811	20 995	22 681	24 474
	+ 8.07 %	+ 2.99 %	+ 5.98 %	+ 8.03 %	+ 7.90 %

En France, le développement de ce loisir est important puisque l'enquête Fival- TNS Sofres de 2007 a révélé que le potentiel de recrutement de cavaliers dans les deux ans à venir est de 800 000 personnes minimum.





En Lorraine, le contexte est favorable au développement des projets équins. De l'amont, éleveur de chevaux, à l'aval, centre équestre ou pension de chevaux, cela implique :

- pour les exploitations spécialisées déjà en place, de s'adapter et de se développer
- de créer de nouvelles entreprises ou de diversifier des exploitations agricoles existantes

EVOLUTION ETABLISSEMENTS LORRAINE					
2004	2005	2006	2007	2008	2009
195	204	224	224	244	256
	+ 4.61 %	+ 9.80 %	id	+ 8.93 %	+ 4.92 %

Source : Comité Régional d'Équitation (selon les adhésions à la Fédération Française d'Équitation)

La filière équine est structurée autour du Conseil du Cheval de Lorraine. Composé de 4 collèges : élevage, sport et loisirs, courses et activités connexes, le Conseil du Cheval est l'interlocuteur unique entre la filière et les collectivités, les organismes ...

1.2. Un développement à structurer

1.2.1. Une diversité de profil d'entrepreneurs

Dans ce contexte euphorique, de nombreux passionnés des chevaux et d'équitation souhaitent se professionnaliser.

D'autre part, des agriculteurs réfléchissent aussi à de la diversification dans les ateliers pension de chevaux, élevage et centre équestre.

1.2.2. La passion domine souvent la raison

Actuellement, des projets plus ou moins aboutis voient le jour et forment le paysage actuel de la filière équine. Il est important que l'implantation ou le développement de projet soient organisés afin de garantir la pérennité de toutes les structures.

1.2.3. Un enjeu de développement économique identifié pour certaines zones rurales

En zones rurales et notamment celles qui se situent à proximité des grandes villes, les agriculteurs sont souvent sollicités par des propriétaires de chevaux pour prendre des chevaux en pension ou bien par des cavaliers pour pratiquer l'équitation. Economiquement, cela peut représenter pour ces agriculteurs un atelier intéressant. En effet, les ressources de l'exploitation (fourrage, pâture, céréales, bâtiment) peuvent être d'avantage valorisées que dans d'autres circuits.

Pour sensibiliser les agriculteurs au développement de ce type d'atelier sur l'exploitation, il faut être en mesure de les informer sur la demande qui existe dans leur secteur géographique.



1.2.4. Répondre aux interrogations des financeurs

Les collectivités territoriales (Conseil Régional de Lorraine, Conseils Généraux) accompagnent les investissements dans les projets équestres.

Actuellement, elles s'interrogent sur la pertinence de leur accompagnement et sur l'ajustement de leur dispositif d'aide. Il s'agit du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général de Moselle en particulier.

D'autre part, en Lorraine, dans le Document Régional de Développement Rural (DRDR), les priorités d'intervention du FEADER sont répertoriées. Parmi ces mesures, l'axe 3 vise, entre autre, à développer la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale.

Pour améliorer leur économie, les agriculteurs sont encouragés à développer des activités de service dont les investissements sont accompagnés. Parmi ces activités de service, les activités équines telles que la prise en pension de chevaux sont aidées grâce à la mesure 311 - A : diversification dans des activités non agricoles.

Ce dispositif d'accompagnement est complémentaire au dispositif du Conseil Régional pour la diversification des exploitations agricoles.

1.3. Objectifs de l'étude

L'Objectif de cette étude est d'améliorer l'économie de la filière équine en valorisant et diffusant les informations sur le marché, la technique et l'économie équestres auprès des agriculteurs et des chefs d'entreprises équines.

Cette étude permet de satisfaire 2 objectifs :

- Dans les 3 zones sensibles (zone de Nancy, Metz, Thionville) : pour aider les porteurs de projet à développer un projet pérenne qui n'est pas en concurrence avec d'autres.
- Dans la zone rurale : il s'agit de déterminer l'offre et le potentiel de développement pour mettre en place des stratégies collectives de développement rural.

1.4. Les étapes de l'étude

A l'échelle lorraine, pour la filière équine, concernant les activités de pension de chevaux, il s'agit de :

- faire un état des lieux de l'offre de prestation
- établir le potentiel de développement de la demande dans ces prestations
- analyser l'efficacité des aides attribuées par les collectivités territoriales aux entreprises équines





1.4.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage a été composé pour conduire cette étude. Il réunit des acteurs des filières agricole et équine :

Xavier LEROND	Membre du Bureau de la CRAL Président de l'Association des Eleveurs de Chevaux de Moselle
Alain LEHMANN	Président de l'ADECLOR Président du Conseil des Chevaux de Lorraine
Alain FORTIN	Vice Président de l'Association des Cavaliers de Saut d'Obstacle Lorrain
Jean Louis PINON	Président du Comité Régional d'Equitation
Jacques MONTOYA	Membre du Conseil des Chevaux de Lorraine
Alain GILLOT	Directeur de Site - IFCE
Christian HAESSLER	Délégué Territorial - IFCE
Marion CONNAN	Chargée de Mission - IFCE
Bernard MORHAIN	Chef du Service des Actions Régionales Est - Institut de l'Elevage
Emmanuelle WEINZAEPFLEN/Karima Bouresas	Directrice Mission Agriculture - Conseil Régional de Lorraine
Hervé LEDOUX	Chef du Service Régional de l'Economie des Territoires et de l'Environnement DRAAF-Lorraine
Anthony Michaud	Direction de l'Environnement et Aménagement du Territoire Conseil Général de Moselle
Thierry DEFAIX	Directeur de la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine
Fabienne LAUER	Chef de Service Economie Qualité Promotion Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine

Trois réunions du comité de pilotage ont jalonné l'étude du 8 novembre 2010 au 24 mars 2011.

1.4.2. Présentation

La région Lorraine comprend 4 départements : la Meurthe et Moselle (54), la Meuse (55), la Moselle (57) et les Vosges (88).

Le comité de pilotage a déterminé une zone « sensible », une zone qui possède un dynamisme particulier : population importante, axe routier, présence d'entreprise. Elle correspond à la zone de 20 km autour de Nancy, Metz et Thionville. Elle peut être appelée le Sillon Mosellan. Cette zone est caractérisée et étudiée par l'IFCE.

Les zones « rurales » c'est à dire hors sillon mosellan sont étudiées par la CRAL. Le Comité de pilotage a décidé de suivre précisément 3 zones très rurales. Il s'agit des zones 20 km autour des villes suivantes : Epinal, Neufchâteau, Remiremont.



Le contexte socio économique de la filière cheval sport loisir a été étudié par l'IFCE (cf page 7 du rapport IFCE).

1.4.3. Faire un état des lieux de l'offre de prestation

Pour structurer le développement d'une filière il faut déjà connaître l'existant. Il est important de répertorier toute l'offre de prestation existante, de faire la synthèse et d'en avoir une représentation cartographique. En effet, si beaucoup d'infrastructures équestres ont une existence officielle, une part de l'offre est proposée par des particuliers.

Les sources d'information concernant l'offre en pension de chevaux sont :

- le fichier 2010 du Comité Régional d'Equitation concernant les établissements affilié à la Fédération Française d'Equitation
- la base de données SIRE 2010 : Système d'Identification Répertoire des Equidés
- les informations tirées des moteurs de recherche et des sites internet spécialisés dans l'offre de pension de chevaux

D'autres sources n'ont pas été exploitables. Il s'agit :

- Lié à l'obligation de déclarer le lieu de détention des chevaux à l'IFCE : le fichier ne sera pas opérationnel avant le premier semestre 2011
- Les fichiers adhérents des centres de gestion : confidentiels
- Les données de l'administration : confidentiels
- Les données du Centre de Formalité des Entreprises : confidentiels

Les informations concernant les infrastructures identifiées par ces sources ont été compilées. Une typologie de l'activité de pension a été réalisée **selon l'activité majoritaire**.

1^{er} type : PENSION SIMPLE

Il s'agit des activités de pension retraite, loisir (balade), élevage.

Il s'agit exclusivement d'hébergement.

2^{ème} type : PENSION + SERVICES

Les services sont rattachés à l'hébergeur.

Il s'agit des pensions où des infrastructures sont présentes pour travailler les chevaux, la sortie au paddock ou au manège par l'hébergeur, le travail des chevaux par un cavalier professionnel, l'entraînement de chevaux de course, les prestations encadrées par une personne diplômée (ATE, BEES, BPJEPS), la convalescence en partenariat avec les vétérinaires.



Pour chacune des infrastructures répertoriées, les critères à renseigner sont les suivants :

- Place d'accueil : boxe ou parc – une approche méthodologique sera réalisée pour évaluer le taux d'occupation
- Les surfaces des aires de travail
- La surface totale
- Le nombre de licenciés
- Les tarifs : fourchette haute et fourchette basse
- Les équipements autres : douche, solarium etc..
- Orientation équestre : race élevée, disciplines pratiquées etc...
- Nombre de personnes mobilisées
- Année de création

1.4.4. Etablir le potentiel de développement de la demande dans ces prestations

Une fois, l'inventaire des infrastructures réalisé, il faut déterminer l'offre qui reste à satisfaire.

En effet, dans une logique de développement structuré de la filière, il est plus qu'important de pouvoir s'assurer de la non concurrence des projets et des futurs projets entre eux.

Trop souvent, les futurs entrepreneurs surestiment le potentiel clientèle de leur projet. Il faut pouvoir les confronter à la réalité pour que leur entreprise soit viable, vivable et pérenne.

Pour estimer le potentiel de développement, trois méthodes seront développées et permettront l'estimation du nombre de boxes à créer d'ici 5 ans (méthode développée dans le rapport IFCE).

1.4.5. Analyser l'efficacité des aides attribuées par les collectivités territoriales et l'Etat aux entreprises équines

Les collectivités territoriales accompagnent les entreprises et les futures entreprises dans leur investissement. Cet accompagnement doit s'inscrire dans le développement durable de ces entreprises. Les règlements d'intervention et les critères d'éligibilité de dossiers de demande doivent permettre d'accompagner la structuration de la filière. De ce fait, il est important de répertorier les dispositifs d'aides existants, d'enquêter les entreprises ayant bénéficié des aides, d'analyser les facteurs d'échec ou de réussite et de proposer des ajustements aux dispositifs d'aide.

1.4.6. Valoriser et diffuser l'information auprès des agriculteurs et des chefs d'entreprises équines

Les conclusions de l'état des lieux et de l'évaluation du potentiel de développement des prestations équines seront diffusées lors de réunion d'information auprès d'un public d'agriculteurs et des acteurs de la filière équine. Des renseignements sur les dispositifs d'aide seront aussi apportés.



2. ETAT DES LIEUX de l'OFFRE DE PENSION EN ZONES RURALES

2.1. DESCRIPTION DES ZONES

La Chambre Régionale d'Agriculture est chargée de l'étude des zones les plus rurales de la Lorraine. Il s'agit de réaliser l'état des lieux et l'évaluation du potentiel de développement sur les zones :

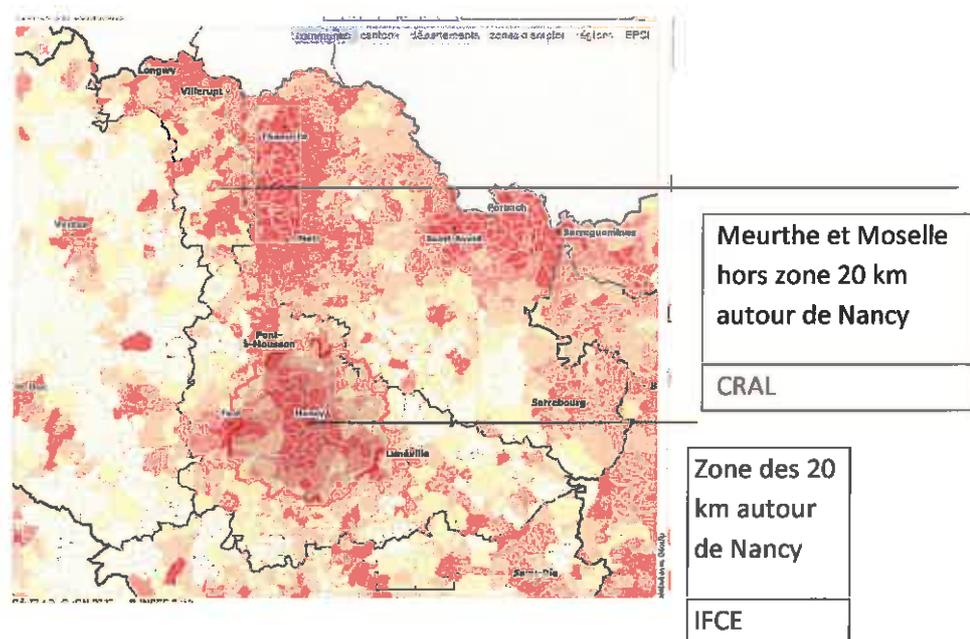
- **Département de la Meurthe et Moselle hors de la zone de 20 km autour de Nancy :**

La Meurthe et Moselle a une forme parfois comparée à celle d'une oie.

La forêt recouvre 32 % du département. Elle a été fortement endommagée par la tempête de 1999.

La ville principale du département est sa préfecture, Nancy. Parmi les autres pôles urbains importants on peut citer Briey, Longwy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul et Villerupt.

Au nord de Briey, le Pays Haut est la région qui a le plus souffert de cette crise. Aujourd'hui encore le taux de chômage y est élevé et l'emploi transfrontalier vers la Belgique et le Luxembourg très développé. L'agglomération nancéienne est au contraire très dynamique avec une forte implication dans les services, la recherche et l'enseignement supérieur. Au sud du département, le Saintois (le verger des Ducs de Lorraine) est resté, quant à lui, très rural. Depuis 2008, un important pôle aéronautique se met en place à Chambley-Bussièrès, pour le projet et la production de l'avion Skylander (groupe GECI International).

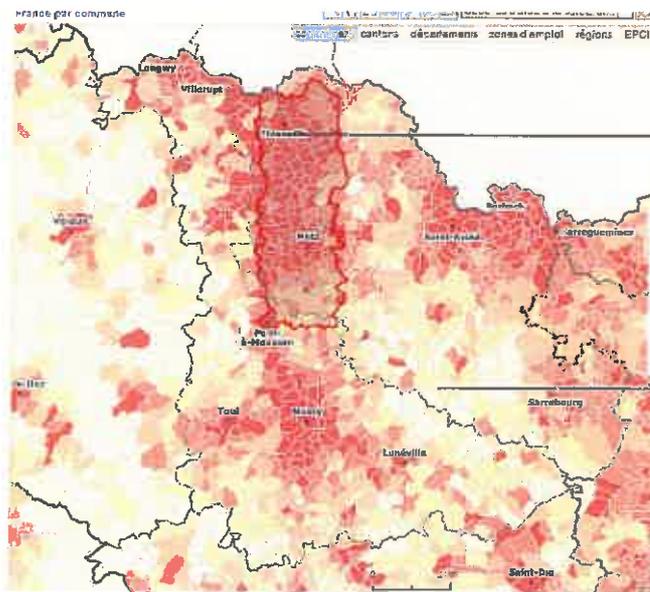


Source INSEE



- Département de la Moselle hors des zones de 20 km autour de Metz et Thionville

La Moselle est un département densément peuplé, dont le développement industriel a fait apparaître de nombreuses villes moyennes. Hormis Metz, principale ville possédant une très longue histoire, et dont l'agglomération s'étend de plus en plus loin le long de la Moselle, les autres grandes agglomérations sont Thionville et Forbach, qui doivent leur importance à la sidérurgie et à la houille. C'est ce qui explique aussi le recul de ces villes à partir des années 1970, avec la désindustrialisation. Thionville semble aujourd'hui avoir réussi sa reconversion et retrouvé la croissance (la ville, ancienne possession luxembourgeoise, bénéficie de la proximité du Grand-Duché de Luxembourg, grand pourvoyeur d'emplois). L'ouest de son agglomération ainsi que l'agglomération de Forbach sont encore en déclin relatif.



Zone des 20 km autour de Metz et Thionville

IFCE

Meurthe et Moselle hors zones 20 km autour de Metz et Thionville

CRAL

Source INSEE

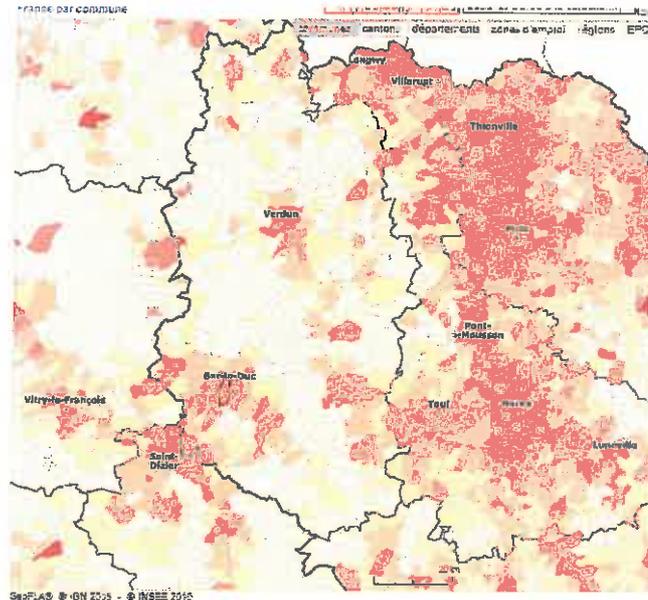
- Département de la Meuse

Les villes importantes sont: Verdun, Bar-le-Duc, Commercy, Saint-Mihiel, Ligny-en-Barrois, Étain, Montmédy, Stenay et Revigny-sur-Ornain.

Les « côtes de Meuse », cuestas en bordure Est du Bassin Parisien, sont la forme de relief la plus caractéristique du département. Les fronts, bien drainés, sont favorables à la culture des arbres fruitiers, particulièrement des mirabelles, et autrefois de la vigne. Le revers, plateau calcaire aux vallées bien marquées, est aujourd'hui entièrement occupé par des cultures céréalières.



Ces côtes dominent la plaine de la Woëvre, région au sol argileux et marécageux.



Source INSEE

- Département des Vosges :

Le département des Vosges est entouré par les départements de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle au nord qu'il croise au site des trois bornes, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à l'est, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône au sud, et de la Haute-Marne à l'ouest.

Le département a la particularité d'être à cheval sur quatre bassins fluviaux : celui du Rhin avec la Moselle et ses affluents, dont la Vologne et la Meurthe, celui du Rhône par la Saône, celui de la Meuse qui draine l'extrême-ouest où elle reçoit le Vair, et celui de la Seine par l'Ornain affluent de la Marne qui reçoit la Maldite au environ de Grand.

Le département n'est en adéquation avec son nom que dans sa partie est, montagneuse. On peut ainsi distinguer deux moitiés disparates de part et d'autre d'Épinal. L'ouest du département, comprenant la Vôge et le Xaintois, est une région de collines avec un couvert de feuillus. L'est, tantôt granitique, tantôt gréseux, est plus élevé et couvert de forêts de résineux. La partie la plus élevée est incluse dans le parc régional des Ballons.

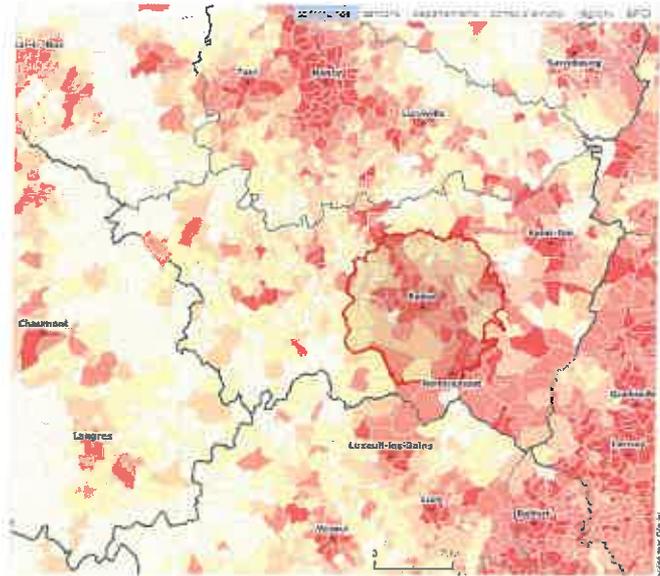
Les Vosges sont une région de moyenne montagne, où la population s'est concentrée le long des vallées. Grâce à un important développement industriel (exploitation forestière et industries dérivées), les villes sont nombreuses, mais de taille assez faible. Seule l'agglomération d'Épinal dépasse 50 000 habitants, et la seule autre ville importante est Saint-Dié-des-Vosges. Les autres villes sont soit des centres isolés (Neufchâteau, Mirecourt, Rambervillers), soit des agglomérations qui s'étirent en longueur au fond d'une vallée (Remiremont, La Bresse, Le Thillot, Gérardmer, Moyenmoutier...)

3 zones de 20 km de rayon ont été ciblées par le comité de pilotage pour une étude précise autour d'Épinal, de Remiremont et de Neufchâteau. Les rayons de 20 km autour d'Épinal et de Nancy se



rejoignent, les activités équestres de la zone de recouplement ont été rattachées à Epinal. Le reste du département est étudié.

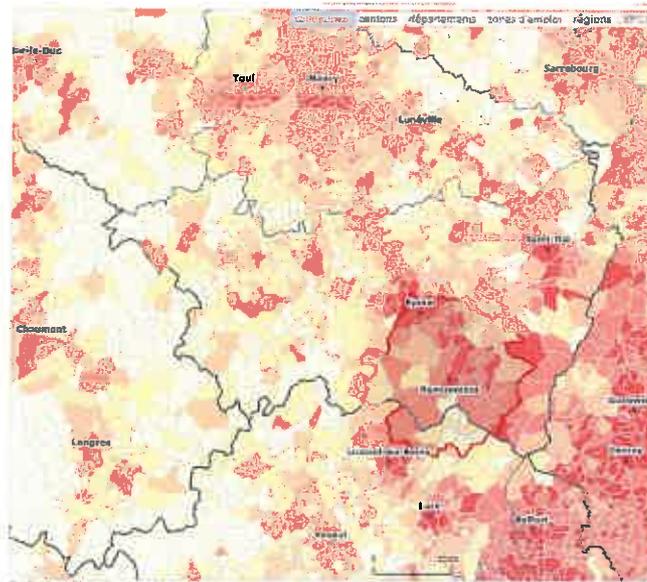
Zone d'Epinal (20 km autour de la ville d'Epinal) : 112 communes



Source INSEE

Zone de Remiremont (20 km autour de la ville de Remiremont) :

54 communes vosgiennes

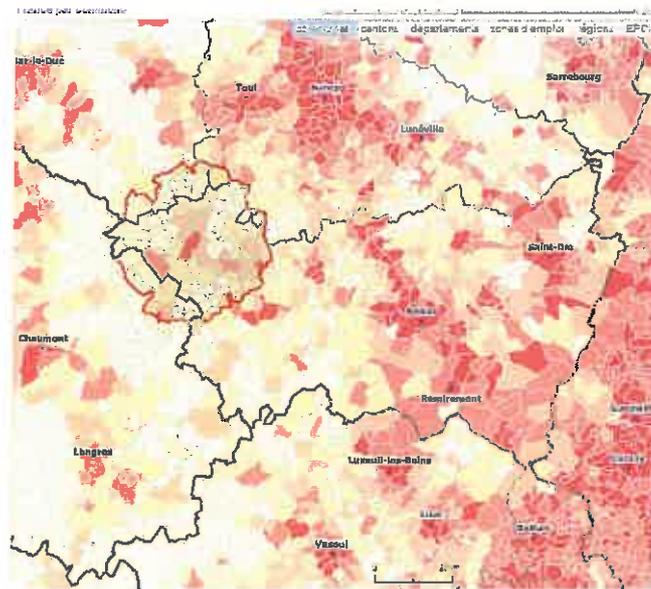


Source INSEE



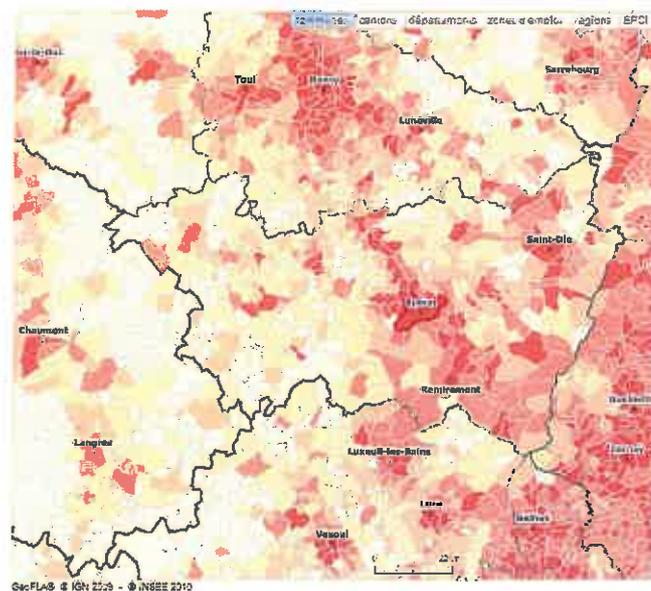
Zone de Neufchâteau (20 km autour de la ville de Neufchâteau) :

117 communes vosgiennes



Source INSEE

Département des Vosges :



Source INSEE



2.2. CARACTERISATION DES ZONES RURALES SELON LES CRITERES TECHNIQUES

2.2.1. Effectif des structures proposant de la pension

	EPINAL	REMIREMONT	NEUFCHATEAU	RESTE 88	Total 88	RESTE 54	RESTE 57	Meuse
Nombre total de structures identifiées	20	10	4	62	96	63	76	38
<i>Nb structures FFE identifiées</i>	14	7	3	36	60	32	45	26
<i>Nb structures équestres identifiées non adhérentes FFE (hors fichier éleveurs SIRE 2010, hors courses)</i>	6	3	1	26	36	31	31	12
Nombre total de structures proposant de la pension	15	8	4	46	73	55	63	33
<i>Nb structures FFE identifiées</i>	9	5	3	20	37	24	32	21
<i>Nb structures équestres identifiées non adhérentes FFE (hors fichier éleveurs SIRE 2010, hors courses)</i>	6	3	1	26	36	31	31	12

Il s'agit de toutes les structures recensées au 20 janvier 2011. Parmi elles,

84 % des structures identifiées (FFE+non FFE) proposent de la pension

57% des structures qui proposent de la pension sont affiliées à la FFE.

Dans les Vosges, parmi les trois zones étudiées : Epinal, Remiremont, Neufchâteau, l'offre de pension se concentre autour d'Epinal avec la présence d'une structure vosgienne sur 5 (attention les exploitations qui se situent sur les 2 zones (Epinal et Remiremont) sont rattachées à Epinal (cf partie « description des zones »). La Meuse se caractérise par une offre de pension plus réduite par rapport aux autres départements.

La zone rurale mosellane et le département des Vosges comprennent autant de structures FFE que de structures non FFE.

Le nombre de structure non FFE est plus importante que le nombre de structure FFE (31 et 24) en Meurthe et Moselle.

2.2.2. Capacité d'hébergement des structures

Les résultats ne portent que sur les structures renseignées (selon les zones entre 40% et 100% de structures renseignées pour l'activité de pension).

	EPINAL	REMIREMONT	NEUFCHATEAU	RESTE 88	Total 88	RESTE 54	RESTE 57	Meuse
Nb de structure renseignées places de boxe	13	8	3	30	54	34	45	20
<i>Nb struct renseignées places boxes FFE</i>	7	5	3	13	28	22	32	23
<i>Nb struct renseignées places boxes non aff FFE</i>	6	3		17	26	12	13	9
Nbre de place de boxe pour chevaux de propriétaires	130	50	53	220	453	537	699	120
<i>Nb places en boxe pour chevaux de propriétaires FFE</i>	77	28	53	78	236	390	562	90
<i>Nb places en boxe pour chevaux de propriétaires non aff FFE</i>	53	22		142	217	147	137	30
Moyenne du nombre de places/structures équestres	10	6	18	7	8	16	16	6
<i>Moyenne Nb places/structure équestre affiliée FFE</i>	11	6	18	6	8	18	17	6
<i>Moyenne Nb places/structure équestre non affiliée FFE</i>	9	7		9	8	12	11	6
Médiane nombre de places/structures équestres	10	6	18	7		12	11	
<i>médiane Nb places/struct éq. affiliée FFE</i>	10	4	18	5		15	12	
<i>médiane Nb places/struct éq. Non affiliée FFE</i>	10	8		8		9	10	



2.2.2.1. Informations générales

Par rapport aux informations retirées des structures renseignées, la Lorraine hors sillon mosellan totalise près de

1 809 places de boxes dans 153 structures.

2.2.2.2. Répartition des places entre FFE et non FFE

Dans les zones rurales de Meuse, Meurthe et Moselle et Moselle, 75 % des places de boxe se situent dans les structures FFE.

Dans les Vosges, les places de boxes se répartissent de moitié entre les structures FFE et les structures non FFE.

2.2.2.3. Répartition de l'effectif des boxes entre zones



Avec 700 places de boxes dans 45 structures, la zone rurale mosellane totalise l'offre la plus importante. Puis la zone rurale de la Meurthe et Moselle avec 540 places dans 34 structures.

Enfin les départements des Vosges et de la Meuse ont une capacité d'hébergement plus faible (453 pour 54 structures dans les Vosges et 120 places pour 20 structures en Meuse)

2.2.2.4. Importance des structures

Avec respectivement 6 et 8 chevaux de propriétaires par structure, la Meuse et les Vosges se caractérisent par une capacité d'accueil plus modeste que les autres départements.

Les structures qui proposent de la pension en zones rurales de Moselle et de Meurthe et Moselle sont de dimensions importantes. En effet, 16 places de boxes par structure représentent plus du double de la capacité des structures des 2 autres départements.



Globalement, les structures affiliées à la FFE présentent une plus importante capacité d'accueil que celles qui ne le sont pas.

2.2.3. Niveau d'équipement des structures

	EPINAL	REMIREMONT	NEUFCHATEAU	RESTE 88	Total 88	RESTE 54	RESTE 57
Nb struct. renseignées carrières et manèges	14	9	3	45	71	30	38
Moyenne Nbre de Carrière/structure	1,1	1,0	1,3	1,2	1,1	0,6	0,6
<i>Moyenne Nb de carrière/structure FFE</i>	1,4	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,1
<i>Moyenne Nb de carrière/structure non FFE</i>	0,8	0	0	0,8	0,7	0,8	1,2
Mediane Nbre de Carrière/structure	1	1	1	1	1,0	1	1
<i>Médiane Nb de carrière/structure FFE</i>	1	1,5	1	1	1,1	1	1
<i>Médiane Nb de carrière/structure non FFE</i>	1	0	0	1	0,9	1	1
Moyenne Nbre de Manège/structure	0,8	0,4	0,3	0,6	0,6	1,2	0,9
<i>Moyenne Nb de manège/structure FFE</i>	1,1	0,6	0,3	0,7	0,7	1,3	0,9
<i>Moyenne Nb de manège/structure non FFE</i>	0,4	0	0	0,4	0,3	0,8	1
Mediane Nbre de Manège/structure	0,6	0,7	0	0,6	0,6	1	1
<i>Médiane Nb de manège/structure FFE</i>	1	1	0	1	0,6	1	1
<i>Médiane Nb de manège/structure non FFE</i>	0	0	0	0	0	1	1

Les structures vosgiennes proposent en moyenne d'avantage de carrière (1.1/structure) que les structures rurales de Meurthe et Moselle et de Moselle (0.6/structure).

A l'inverse les structures rurales de Meurthe et Moselle et de Moselle sont mieux équipées en manège (1.2/structure et 0.9/structure) que les structures vosgiennes (0.6/structure).

Partout est constaté un meilleur équipement des structures FFE par rapport aux structures non FFE :

- de 1.1 à 1.4 carrières en moyenne dans les structures FFE à 0 à 1.2 carrières dans les structures non FFE
- 0.3 à 1.3 manèges dans les structures FFE contre 0 à 0.8 manège dans les structures non FFE.

Toutes zones confondues et toutes affiliations confondues (FFE ou non), la zone rurale de Meurthe et Moselle propose les structures les mieux équipées : 0.6 carrière et 1.2 manège.

2.2.4. Type de pension proposée et orientation des structures FFE

	EPINAL	REMIREMONT	NEUFCHATEAU	RESTE 88	RESTE 54	RESTE 57
--	--------	------------	-------------	----------	----------	----------

Pension service

Pension service/FFE	100%	100%	100%	100%	100%	97%
Pension service/non FFE	83%	67%	ns	82%	67%	92%

Pension simple

Pension simple/FFE	0%	0%	0%	0%	0%	3%
Pension simple/non FFE	17%	33%	ns	18%	33%	8%

Orientation des structures FFE

Orientation vers l'enseignement des structures FFE	77%	100%	100%	80%	82%	68,75%
Orientation écurie de propriétaire des structures FFE	22%	0%	0	20%	18%	31,25%



Ns : non significatif : pas assez de structure répertoriée pour réaliser une analyse.

2.2.4.1. Offre de service en plus de l'hébergement

Les structures FFE proposent presque exclusivement (de 97% à 100%) de la pension service (hébergement + infrastructure ou hébergement + enseignement). L'offre en pension service est très importante (au moins 80%) dans le département des Vosges et dans les zones rurales de Moselle.

Les structures non FFE sont les seules à proposer de la pension simple (hébergement seul). Malgré cela, ce n'est pas leur orientation principale puisque, 67 à 92 % d'entre elles sont orientées vers la pension service. C'est en Meurthe et Moselle qu'une structure non FFE sur trois propose de l'hébergement seul. Les autres zones rurales ne présentent que très peu d'offre de pension simple.

2.2.4.2. Orientation des structures FFE

Dans les zones rurales de Lorraine, l'orientation des structures FFE soit vers l'enseignement soit vers l'écurie de propriétaire n'est pas dépendante du département. Environ 8 structures sur 10 s'orientent vers l'enseignement en plus de leur activité de pension. 20% se sont spécialisées en écurie de propriétaire.

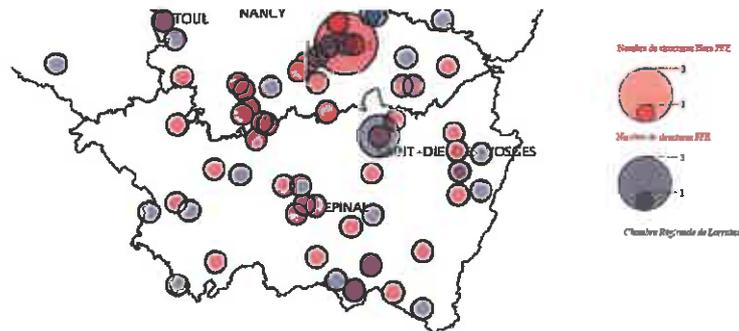
Les zones de Remiremont et Neufchâteau ne présentent qu'un petit nombre de structure et ce sont des écoles d'équitation.





3. SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE PENSION PAR ZONE RURALE

3.1. Le département des Vosges

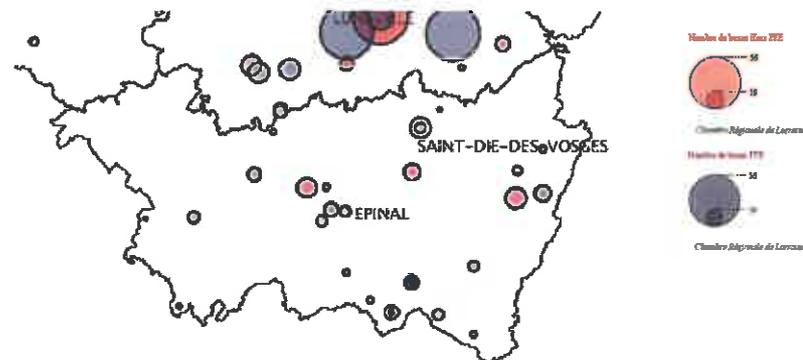


Répartition des effectifs des structures de pension pour chevaux

Sur les structures répertoriées dans les Vosges, 3 sur 4 proposent de la pension de chevaux. L'offre se répartit équitablement entre les structures FFE et les structures non FFE (37 et 36).

453 places de boxes sont répertoriées soit 11 % de l'offre totale lorraine (sillon mosellan + zone rurale)

La capacité d'hébergement moyenne est modeste (8 places/structure). Le niveau d'équipement moyen (1.2 carrière, 0.6 manège) s'explique par l'orientation loisir de la pratique de l'équitation. La construction de manège étant onéreuse, elle est donc réservée aux établissements réalisant de l'enseignement d'équitation.



Répartition du nombre de boxes de pension pour chevaux

Les Vosges, département très vert (61% de la SAU est de la STH), oriente celui-ci vers le tourisme. Les prestations équestres associées au tourisme ne nécessitent pas d'importante surface de travail des chevaux. Autre conséquence liée à la forte proportion de surface en herbe, les propriétaires de chevaux peuvent héberger leurs chevaux sur leur propre terrain.

Malgré cela, l'offre en pension service est importante et est surtout orientée vers l'enseignement.



3.1.1. La zone d'Épinal

Cette ville, chef-lieu du département des Vosges, est située sur la Moselle, au pied oriental du massif vosgien. Épinal a subi le déclin de l'industrie textile sur laquelle reposait son développement industriel mais reste un petit centre industriel diversifié.

Le taux d'emploi est particulièrement important dans le pôle d'Épinal.

La zone d'Épinal regroupe 20% des structures qui proposent de la pension dans les Vosges. Cela peut s'expliquer par le fait que la zone d'Épinal regroupe 35 % de la population. Les 13 structures renseignées offrent 130 boxes aux propriétaires de chevaux. La répartition entre les structures FFE et les structures non FFE est équilibrée.

Avec en moyenne 10 boxes par structure, les structures sont importantes. Leur taux d'équipement est supérieur à celui des autres zones : 1.1 carrière et 0.8 manège.

Dans la zone d'Épinal, il n'y a une faible offre répertoriée en pension « simple » (pré ou stabulation), elle est localisée dans les structures non FFE (17%).

Les structures FFE sont orientées exclusivement vers la pension service et 4 sur 5 d'entre elles sont des structures avec enseignement.

► Épinal : La zone d'Épinal présente une importante capacité d'accueil : beaucoup de structure avec un nombre de boxe conséquent. L'offre est surtout orientée vers de la pension service et le niveau d'équipement (manège et carrière) est important. Les structures sont surtout dirigées vers le loisir.

Ce bassin de population au taux d'emploi important explique que l'offre se concentre sur des structures à forte capacité d'accueil et bien équipées.

3.1.2. La zone de Remiremont

Remiremont est un territoire de montagne densément peuplé malgré les contraintes de relief et l'omniprésence de la forêt. Son espace est en déclin démographique préoccupant depuis 20 ans. Bien qu'il soit le pays le plus industrialisé de Lorraine, il est marqué par un effritement de l'emploi dans ce secteur d'activité. Cela laisse la place à la forte croissance du secteur tertiaire (commerce et service) ainsi qu'au développement du tourisme.

Par rapport au département des Vosges, la zone de Remiremont regroupe :

- 10% du nombre de structure de pension
- 10 % du nombre de boxes disponibles

L'offre se concentre dans les structures FFE.

Avec seulement 6 places de boxes/structure, les structures sont plus modestes que dans les autres zones et leur équipement plus faible (1 carrière et 0.4 manège).

► Remiremont : dans la zone, les structures présentes satisfont une clientèle mixte de pension et d'enseignement.

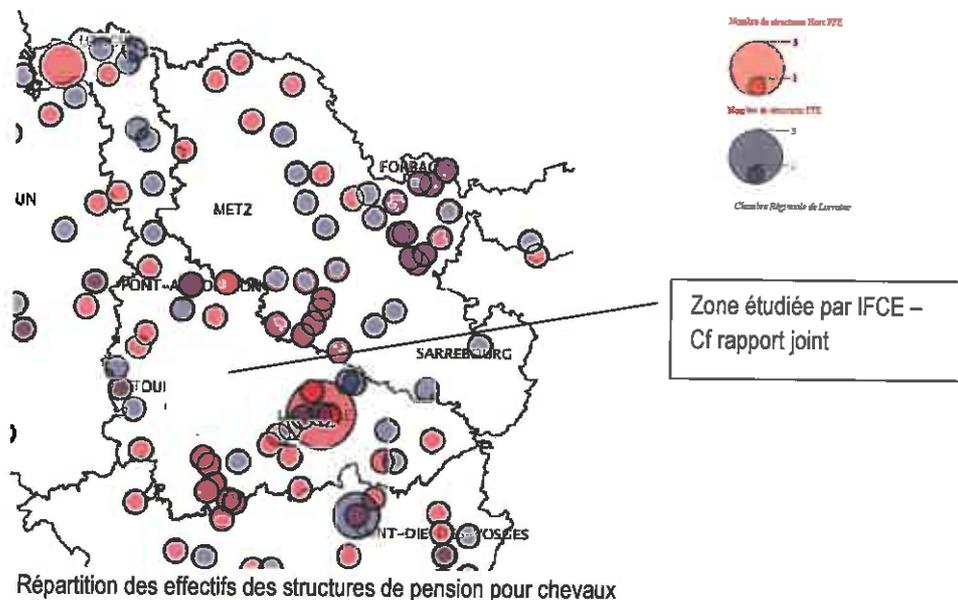


3.1.3. La zone de Neufchâteau

La zone de Neufchâteau est particulière. Elle ne comprend que 5% des structures qui proposent de la pension dans les Vosges. Cependant, elle représente 12 % du nombre de boxes. Il s'agit du même nombre de boxe que la zone de Remiremont mais la zone de Neufchâteau a 2 fois moins de structure. En conséquent les structures sont d'importantes capacités (FFE = 18 boxes/ structure) et le niveau d'équipement est moyen (peu de manège (0.3) et 1 carrière).

► Neufchâteau : l'offre est proposée par d'important club (18 places en moyennes). Le secteur n'est pas très dynamique ni très peuplé (7% de la population vosgienne). Les quelques structures présentes concentrent la clientèle.

3.2. Zone rurale de Meurthe et Moselle



Le territoire de la Meurthe et Moselle est très étiré du Nord au Sud. Donc, il recouvre des réalités bien différentes, davantage sur un plan culturel que géographique, entre le Pays Haut, encore marqué par la sidérurgie mais dont les perspectives s'ouvrent grâce aux frontières belges et luxembourgeoises, le Saintois aux traditions rurales, l'agglomération nancéienne tournée vers les services, la recherche et l'enseignement supérieur et le Lunévillois qui cherche à diversifier son économie en s'ouvrant à la culture et au tourisme.

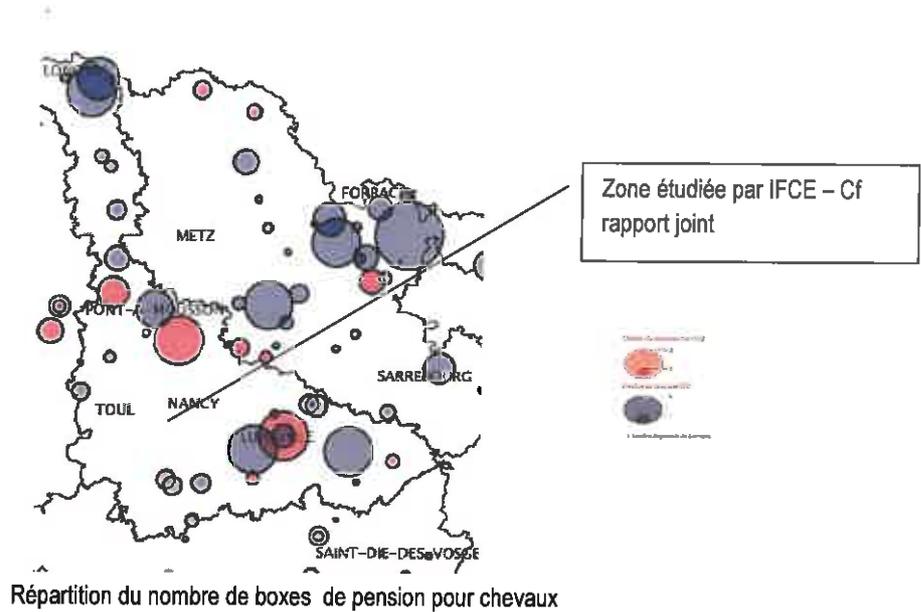
16 % des structures qui proposent de la pension (sillon + zone rurale) se situe en zone rurale Meurthe et Mosellane.

55 structures proposent de la pension sur les 63 structures répertoriées (87 %).

En effectif, les structures non FFE sont plus nombreuses à offrir de la pension que des structures FFE.



La capacité d'accueil est en moyenne de 16 places par structure, mais derrière ce chiffre une forte disparité est observée.



Ainsi, les structures FFE renseignées sont des structures importantes : 18 places/structure, très bien équipées 1.4 carrière et 1.3 manège.

4 sur 5 sont des clubs et 1 sur 5 sont des écuries de propriétaires. Elles totalisent 390 boîtes (75% de la zone).

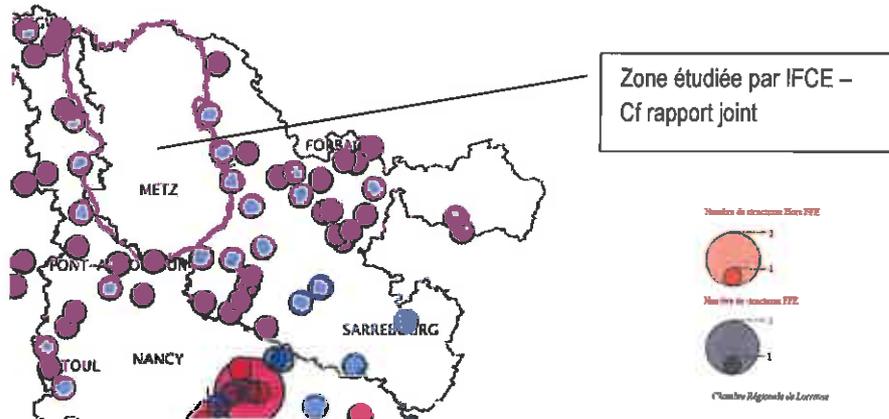
Les structures non FFE renseignées sont importantes en effectif mais ont une capacité d'accueil plus faible : 12 boîtes par structure, 0.8 carrière et 0.8 manège. 1 structure sur 3 propose de la pension simple.

► En Meurthe et Moselle, cohabitent à effectif égal :

- des structures FFE à la capacité d'accueil importante, bien équipées, orientées vers la pratique de l'équitation loisir**
- des petites structures non FFE, peu équipées, de faible capacité, orienté aussi vers la clientèle loisir.**



3.3. La zone rurale de Moselle

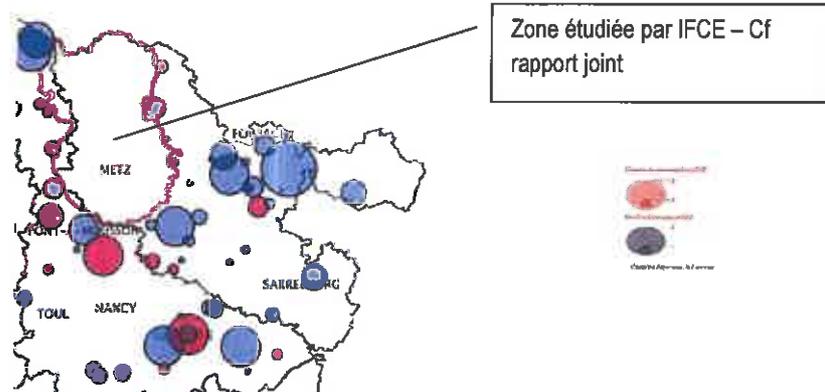


Répartition des effectifs des structures de pension pour chevaux

Entre les grandes agglomérations de Thionville et Forbach, s'est développé un réseau de villes secondaires, surtout dans le nord (Sarreguemines, Saint-Avold). Le sud du département, notamment le Saulnois, (qui fit autrefois partie de la Meurthe), est resté plus rural. La seule ville importante y est Sarrebourg.

Sur les 76 structures répertoriées en Moselle, 83 % proposent de la pension (63) réparties de manière égale entre les FFE et les non FFE.

La capacité d'accueil est en moyenne de 16 places par structure, mais derrière ce chiffre une forte disparité est observée.



Répartition du nombre de boxes de pension pour chevaux



Les structures FFE renseignées sont des structures importantes (17 places/structure). Leur niveau d'équipement est faible : 1.1 carrière et 0.9 manège. 70% des structures qui proposent de la pension sont des clubs et 30% sont spécialisées en écuries de propriétaires.

La proportion de club étant plus faible qu'en Meurthe et Moselle, cela peut être un élément d'explication du faible niveau d'équipement.

Les structures non FFE renseignées ont une capacité d'accueil plus réduite : 11 boxes par structure, mais ces structures sont bien équipées 1.2 carrière et 1 manège.

► En Moselle, cohabitent :

- des structures FFE importantes en nombre et en capacité d'accueil mais avec un niveau d'équipement faible.
- des petites structures non FFE mais équipées en surfaces de travail.





4. ANALYSE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT D'OFFRE EN PENSION POUR CHEVAUX DANS LES ZONES RURALES DE LORRAINE

4.1. Préparation au travail d'évaluation du potentiel développement et méthode

4.1.1. Traitement préalable de la base de données

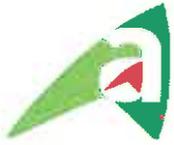
Les informations traitées dans la partie « état des lieux des zones rurales » ne compilent que les données des structures qui ont été renseignées. Pour un traitement complet et une évaluation du potentiel de développement au plus juste, il a été appliqué au nombre de structure répertoriée pour la pension de chevaux, le nombre moyen de boxe par structure. Cet effectif sert de base de départ au calcul du potentiel de développement.

Epinal	nbre struct pension	15
	nbre moyen de boxe/struc	10
	Total boxes	153
Remiremont	nbre struct pension	8
	nbre moyen de boxe/struc	6,5
	Total boxes	51
Neufchateau	nbre struct pension	4
	nbre moyen de boxe/struc	
	Total boxes	54
Reste 88	nbre struct pension	46
	nbre moyen de boxe/struc	7,7
	Total boxes	354
Reste 54	nbre struct pension	55
	nbre moyen de boxe/struc	14,6
	Total boxes	804
Reste 57	nbre struct pension	63
	nbre moyen de boxe/struc	15
	Total boxes	947
Meuse	nbre struct pension	33
	nbre moyen de boxe/struc	6
	Total boxes	264

Le nombre de boxe total est 2 627.

4.1.2. Méthodologie

A l'instar de l'évaluation du potentiel de développement dans le sillon mosellan, 3 hypothèses sont testées afin de cerner le développement de l'offre de pension de chevaux en nombre de place de boxe.



4.2. Evaluation du potentiel de développement selon la méthode de l'augmentation constante du nombre de cavalier.

Le nombre de cavalier augmente de manière constante (entre 6 et 8 % par an) depuis plus de 5 ans. Le nombre de propriétaire cavalier suit la même progression (détail de la méthode dans le rapport de l'IFCE).

Zones	Nbre de boxes à créer d'ici 2015	
Neufchâteau	1	190
Epinal	52	
Remiremont	17	
Reste des Vosges	120	
Zone rurale Meurthe et Moselle		272
Zone rurale Moselle		320
Meuse		89
Total		871

Le nombre de cavalier propriétaire connaît une augmentation croissante et si cette logique est suivie, près de 900 boxes sont à créer à l'horizon 2015. Les cavaliers étant surtout concentrés en Moselle (en 2010 : 38% des cavaliers lorrains), le potentiel de développement est important aussi dans la zone rurale de ce département.

Zones	Nombre de structure à créer jusque 2015	
Neufchateau	0	23
Epinal	6 à 7	
Remiremont	2	
Reste des Vosges	15	
Zone Meurthe et Moselle		18
Zone Moselle		21
Meuse		15
Total		77

Zones	Nombre de structure à créer par an	
Neufchateau	0	5
Epinal	1	
Remiremont	entre 0 et 1	
Reste des Vosges	3	
Zone Meurthe et Moselle		3
Zone Moselle		4
Meuse		3
Total		15

Attention la dimension des structures n'est pas la même d'un département à l'autre. Ainsi, la taille moyenne des structures est de 6 boxes/structure en Meuse, 15 boxes/structure en Meurthe et Moselle, 15 boxes/structure en Moselle, 8 boxes/structure dans les Vosges.

Ainsi, dans les Vosges, avec en moyenne 8 places de boxe par structure, 23 structures sont à créer d'ici 5 ans, à raison de 5 par an.



En zone rurale de Meurthe et Moselle, l'effectif moyen de boxe par structure est plus important (15 boxes/structure), 18 structures sont à créer à raison de 3 par an.

La situation de la zone rurale de Moselle est semblable à celle de la zone rurale de Meurthe et Moselle, 21 structures de 15 boxes à créer d'ici 5 ans à raison de 4 par an.

Pour ces deux zones, il faut rajouter les 6 structures par an du sillon mosellan.

Enfin, en Meuse, hypothétiquement, la création de 3 structures par an permettra d'atteindre le potentiel de 15 nouvelles structures en 2015.

► Sur la Lorraine, l'estimation porte à 83 nouvelles structures à créer à raison d'environ 20 structures par an.

Cette estimation ne prend pas en compte les structures réorientées ou "arrêtées".

4.3. *Evaluation du potentiel de développement par la méthode d'estimation du renouvellement de la cavalerie.*

Par rapport aux transactions d'équidés réalisées en Lorraine (2 600), une partie des nouvelles acquisitions (65%) vont être destinées par leurs propriétaires à une utilisation d'équitation extérieure, de compétition amateur, d'autre utilisation et 35% d'entre eux vont être hébergés dans les structures du sillon mosellan. En effet, il s'agit du ratio actuellement observé.

L'autre partie des nouvelles acquisitions (extérieur + compétition amateur + autre utilisation) destinées à un hébergement dans une structure marchande vont être orientées vers les zones rurales. Il s'agit de près de 1 000 chevaux. Un taux de réforme est appliqué (10%) ainsi qu'un retraitement en prenant en compte les chevaux réformés du sillon mosellan.

En zone rurale, par rapport à cette méthode, il n'est pas possible de descendre à l'échelle de commune ou du département.

Dans la zone rurale lorraine, plusieurs hypothèses peuvent être émises en fonction de la proportion des chevaux achetés qui seraient placés en pension marchande. 2 hypothèses sont testées :

50 % des chevaux achetés seront hébergés en pension marchande

80 % des chevaux achetés seront hébergés en pension marchande

Nombre de boxes à créer d'ici 2015 si hypothèse 50 % de pension marchande sur les transactions enregistrées : 500

Nombre de boxes à créer d'ici 2015 si hypothèse 80 % de pension marchande sur les transactions enregistrées : 800

Dans cette zone rurale, il est prudent de retenir l'hypothèse de 50% soit 500 boxes à créer d'ici 5 ans.

Pour estimer le nombre potentiel de nouvelles structures, la capacité d'hébergement moyenne des structures rurales de Moselle et Meurthe et Moselle est utilisée comme référence. Ainsi, si les 500 boxes sont répartis dans des structures moyennes de 15 boxes par structure, 33 structures sont à créer sur 5 ans et donc 7 structures par an.



Cette méthode appliquée au sillon mosellan révèle le potentiel de 10 ateliers pension par an.

► Sur la Lorraine, l'estimation porte à 43 nouvelles structures à créer à raison d'environ 17 structures par an.

4.4. Evaluation du potentiel de développement par la méthode de l'évaluation du nombre de boxe pour 1000 habitants

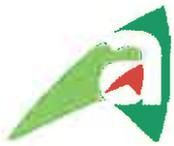
Par rapport aux caractéristiques (densité de population) de la zone rurale étudiée par la CRAL sur les 4 départements et après étude de la bibliographie (C Vial), la référence de 2.5 boxes/1 000 habitants a été évalué comme un objectif à atteindre en 2015. Cela implique la création d'environ 1 450 boxes.

Pour la totalité de la zone hors sillon mosellan, cette méthode présente une limite certaine : la grande disparité de la densité de population à travers la zone « rurale » définie. De 31 habitants au km² en Meuse à 167 habitants au km² en Moselle, cette zone nécessiterait un travail de recensement exhaustif.

	Nbre de boxe/1000 hab aujourd'hui	Nbre de boxe à créer à horizon 2015
Neufchâteau	1,98	14
Epinal	1,13	187
Remiremont	1,28	49
Reste 88	2,00	89
Zone 54	1,95	225
Zone 57	1,47	663
Meuse	1,36	222
TOTAL		1448

Cette méthode peut être considérée comme l'hypothèse haute de l'évaluation du potentiel de développement. Le nombre de boxe à créer est très important.





	Nbre de structure à créer à l'horizon 2015	nbre de structure à créer par an
Neufchateau	2	0
Epinal	23	5
Remiremont	6	1
Reste 88	11	2
Zone 54	15	3
Zone 57	44	9
Meuse	37	7
TOTAL	138	28

Si le nombre de boxes à créer est important, le nombre de structure à créer est tout aussi important.

Dans ce cas, avec les ratios de capacité moyenne d'hébergement par structure et par département, il y aurait donc près de 138 structures à développer en 5 ans soit 28 structures par an.

4.5. Synthèse sur le potentiel de développement : du simple au triple !

Méthode	Besoins en boxes annuel	Nombre de structures supplémentaires par an	Observations
la méthode de l'augmentation constante du nombre de cavalier	174	15	Développement des structures aussi en zone rurale
la méthode d'estimation du renouvellement de la cavalerie	100	7	- reste à l'échelle de la Lorraine hors sillon mosellan, - pas de précisions départementales possibles
la méthode de l'évaluation du nombre de boxe pour 1 000 habitants	290	28	la grande disparité de densité de population peut expliquer cette hypothèse très élevée !



Quelque soit la méthode utilisée, il est certain de constater qu'un besoin existe concernant la création de structure d'hébergement de chevaux. En zone rurale, en hypothèse basse, 100 places de boxe sont à créer ce qui pourrait représenter l'installation de 7 ateliers de pension.

L'hypothèse haute prévoit le triple de capacité d'hébergement et d'installation de structure. Un travail complémentaire est à mener pour préciser les chiffres. Néanmoins, cette estimation permet de pouvoir conseiller les porteurs de projet sur la création ou l'installation d'un atelier pension de chevaux.





5. EVALUATION DE L'EFFICIENCE DES AIDES DES COLLECTIVITES

5.1. Les dispositifs évalués

La mesure de l'efficacité des aides a été sollicitée par deux collectivités territoriales :

- Le Conseil Général de Moselle
- Le Conseil Régional de Lorraine

Chaque collectivité possède un règlement d'application qui renseigne l'éligibilité des demandeurs et des projets. Pour les projets équestres, depuis la réforme de la loi des territoires ruraux en 2004, l'interlocuteur est la direction de l'agriculture au niveau des collectivités.

Ainsi le Conseil Général de Moselle intervient au titre de l'environnement et de l'aménagement du territoire – service de l'agriculture et des Espaces Naturels. Le programme d'aide est celui du « développement des filières atypiques et démarche qualité : aide aux investissements et à l'assistance technique » (règlement d'intervention joint).

Au niveau du Conseil Régional de Lorraine, plusieurs dispositifs ont accompagné les porteurs de projets qui ont de ce fait des statuts très différents (agriculteurs, association, etc...). Il s'agit des mesures suivantes :

- Direction de l'agriculture et le dispositif « diversification des exploitations agricoles » : 2000 à 2009
- Développement local : 2000 à 2006 (tourisme, agriculture, sports) : par les communautés de communes
 - contrats de Ville 2000 à 2006
 - Contrat de pays de 2005 à 2006 : "pays"
 - politique régionale d'appui au développement des territoires 2007 à 2010 (association ou collectivité)



5.2. La méthode

En accord avec les correspondants des collectivités (M. Michaud CG 57 et Mme BOURESAS CRL), un questionnaire papier a été élaboré. Le choix s'est porté sur un envoi postal.

Le questionnaire a fait l'objet d'échange avec les correspondants des collectivités. Il comporte au final 22 questions (cf. version en annexe). Les thèmes abordés sont les suivants :

- votre situation
- votre activité équestre
- l'investissement soutenu par la collectivité
- votre avenir
- les collectivités territoriales et vous

Les listes d'envoi ont été fournies par les correspondants des collectivités. Il y avait 76 bénéficiaires des aides Conseil Général de Moselle et Conseil Régional de Lorraine pour un projet équestre dans les 10 dernières années.

Un premier envoi a été réalisé le 7 janvier pour un retour le 21 janvier. Après un taux de retour correct (30%), un deuxième envoi a été réalisé pour l'améliorer. Une enveloppe affranchie a été jointe pour accroître les retours. Ce deuxième envoi a été réalisé le 24 février, le retour était attendu pour le 11 mars.

Le bilan sur les envois et les retours est le suivant :

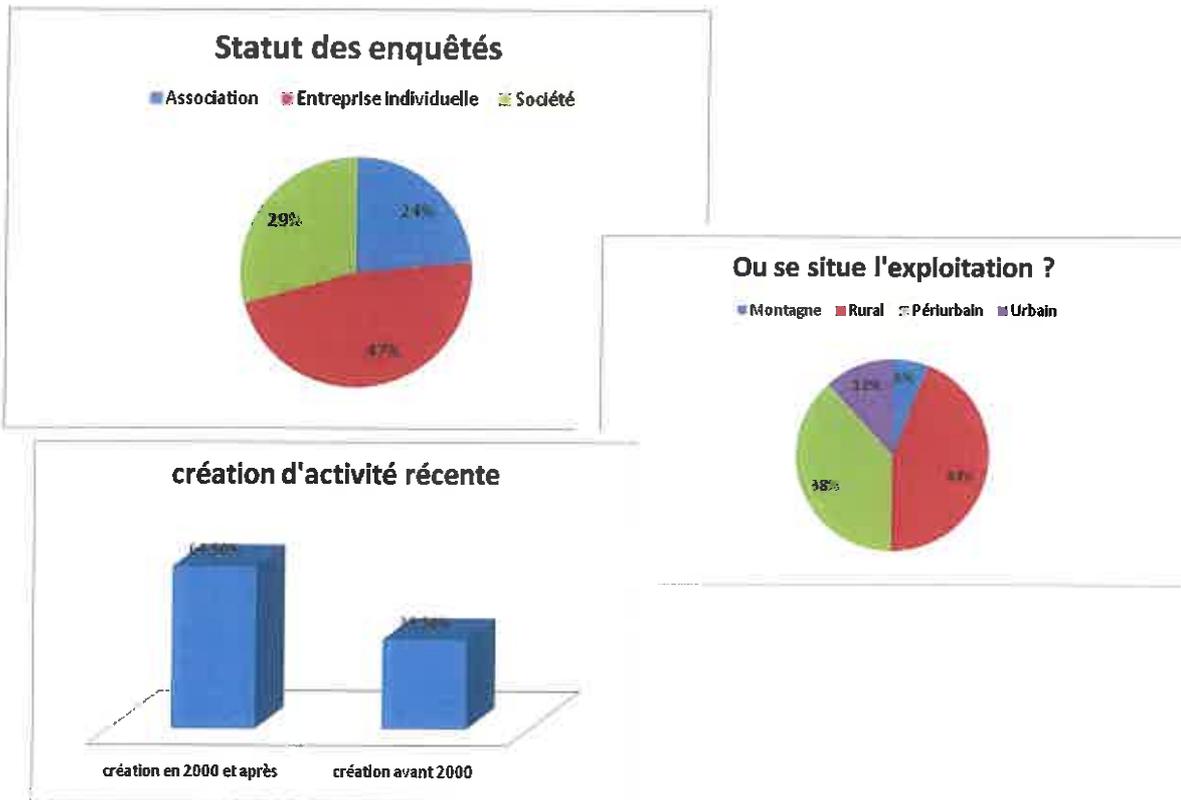
Collectivité	Nombre d'envoi	Nombre retour 1 ^{er} envoi	Nombre retour 2 ^{ème} envoi	% réponse	Exploitable
CG57	8	3	3	75%	6
CRL	64	16 (4NPAI)	20	56%	31 (5 collect)
CG57/CRL	4	2		50%	2
Total	76	21	23	58%	39 (51.3%)

Le taux de retour est plutôt satisfaisant.



5.3. Les principales conclusions

5.3.1. Profil des structures aidées



Statut juridique des structures aidées : 47 % des bénéficiaires des aides des collectivités qui ont répondu ont un statut juridique d'entreprise individuelle.

La date de la création de l'atelier équestre : les investissements accompagnés par les collectivités ont été réalisés après 2000.

La situation géographique de l'exploitation : les exploitations qui ont bénéficié des aides des collectivités sont situées dans une zone rurale à plus de 15 km d'une ville de plus de 2 000 habitants.

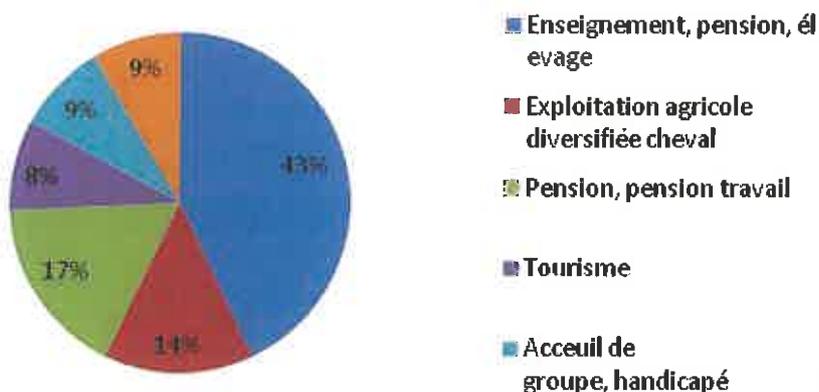
Près d'un bénéficiaire sur 3 se situe en zone périurbaine (entre 5 et 15 km d'une ville de plus de 2 000 habitants).

► Les bénéficiaires des aides des collectivités qui ont répondu, sont en majorité des entreprises individuelles, créées récemment et situées en zone rurale.



L'activité équestre développée :

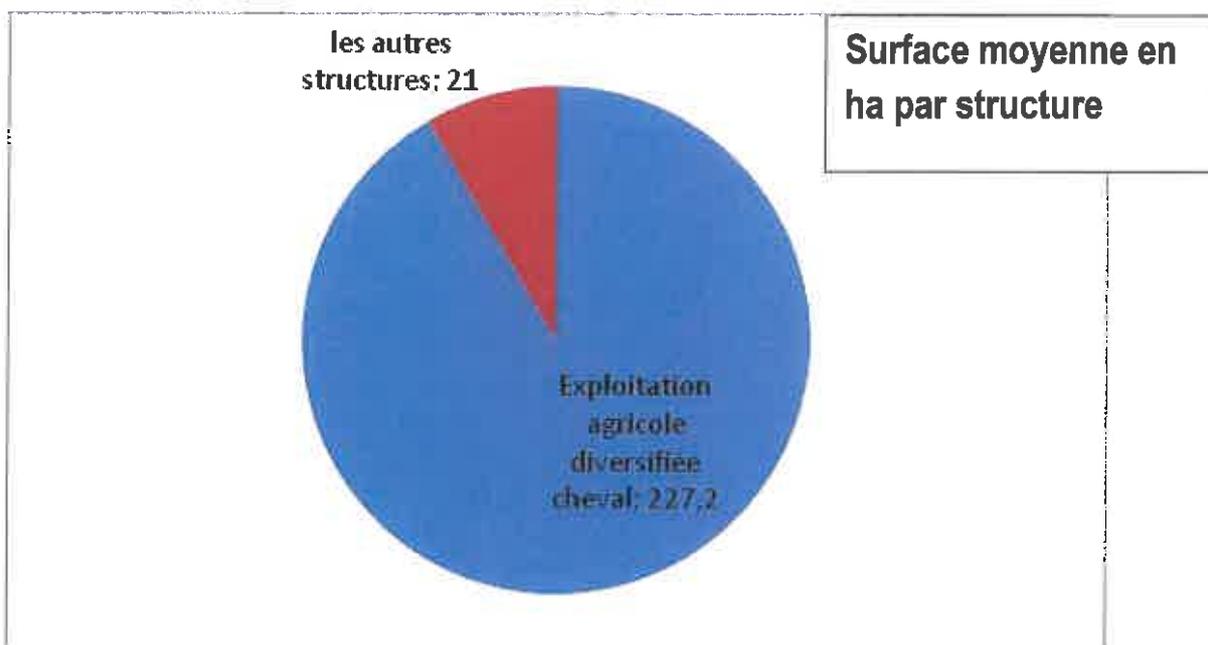
Activité dominante sur l'exploitation (chiffre d'affaire)



Les activités des bénéficiaires qui ont répondu sont majoritairement tournées vers l'enseignement, la pension et l'élevage de chevaux (43%).

Les statuts associatifs sont plutôt orientés vers le tourisme équestre.

La surface exploitée et l'autonomie alimentaire :

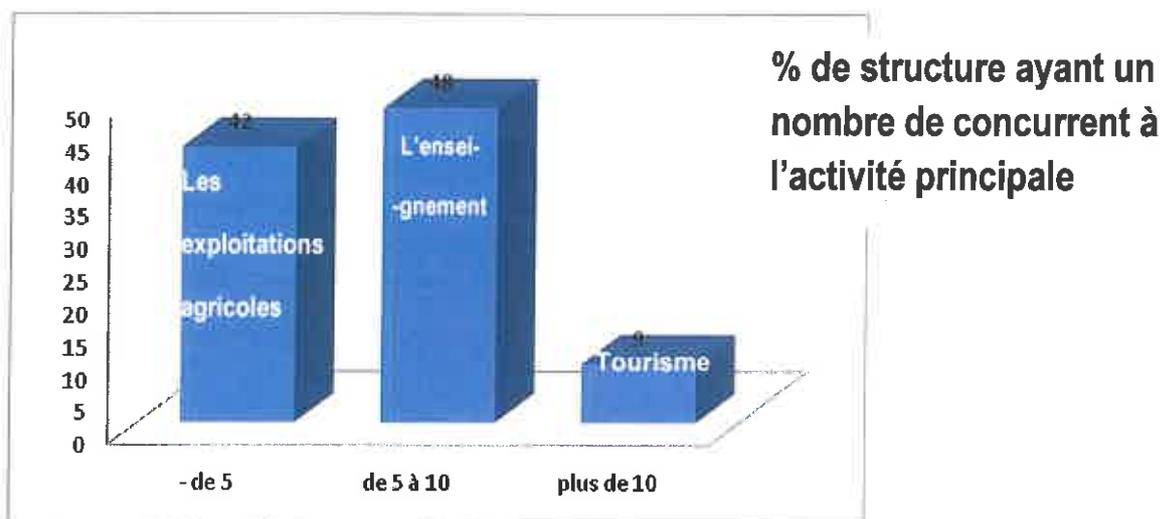


Parmi les bénéficiaires qui ont répondu, les exploitations agricoles diversifiées détiennent les surfaces les plus importantes, et sont autonomes en fourrage.



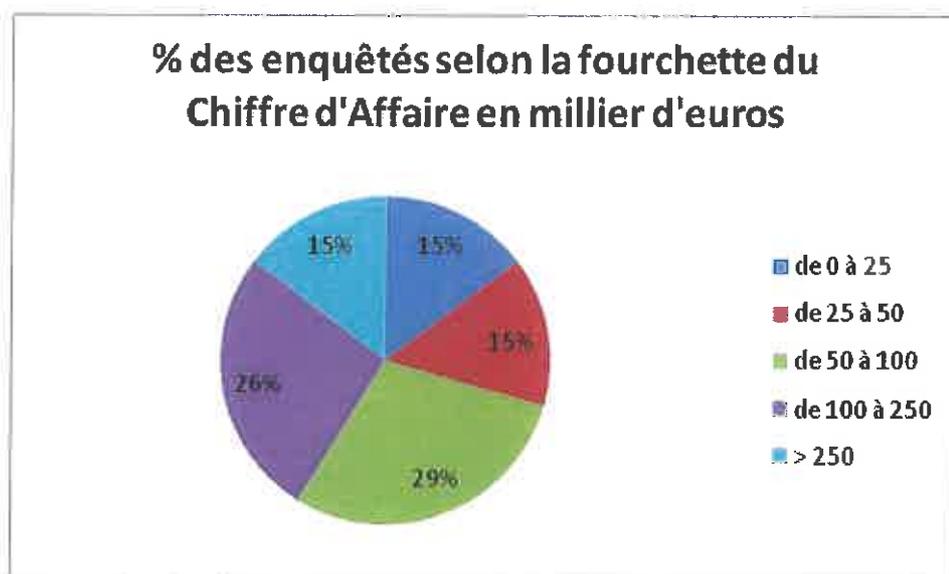
Les structures spécialisées ont peu de surface et dans 80% des cas externalisent toute l'alimentation.

La concurrence : Les bénéficiaires des aides des collectivités qui ont répondu devaient estimer, sur la zone de 25 km autour de leur exploitation, le nombre de concurrent à leur activité principale.



Chez les enquêtés, la concurrence est forte pour les activités de tourisme. Concernant les activités d'enseignement de l'équitation, les bénéficiaires qui ont répondu estiment à 5 à 10 structures concurrentes dans un rayon de 25 km autour de leur structure.

Le chiffre d'affaire annuel : les bénéficiaires des aides des collectivités devaient renseigner leur chiffre d'affaire parmi des fourchettes croissantes proposées.





Chez les enquêtés, les chiffres d'affaires élevés se retrouvent dans les exploitations agricoles diversifiées.

5.3.2. L'investissement soutenu par la collectivité

Après avoir rappelé les investissements soutenus par la collectivité, les bénéficiaires devaient se prononcer sur la réalisation en totalité ou non de l'investissement pour lequel ils ont sollicité les collectivités territoriales.



81% des bénéficiaires des aides des collectivités qui ont répondu ont réalisé l'investissement pour lequel ils ont demandé une aide.

16% l'ont réalisé partiellement et 3 % n'ont pas réalisé l'investissement. Les raisons invoquées sont celles d'un problème de trésorerie et/ou autofinancement.

Les conséquences de l'investissement ont toujours été positives : augmentation de la capacité d'accueil de cavalier et de chevaux en pension, gain de clientèle et de rentabilité etc....

5.3.3. L'avenir des bénéficiaires des aides des collectivités

Le questionnaire interrogeait les bénéficiaires des aides sur leur nouveau projet à 3 ans.

81% des bénéficiaires qui ont répondu ont un nouveau projet d'investissement. Les enquêtés souhaitent dans un premier temps satisfaire les besoins d'équipement de leur structure. Puis ils souhaitent améliorer les services et offrir de meilleures prestations. Il y a peu de proposition concernant la production en elle même.

Parmi les propositions qui ont été citées au moins 1 fois, le classement hiérarchique en fonction de la fréquence est :

1. Améliorer les conditions d'accueil du public
2. Augmenter le nombre de surface de travail pour les chevaux
3. Augmenter la fonctionnalité de l'infrastructure pour le confort de travail des exploitants

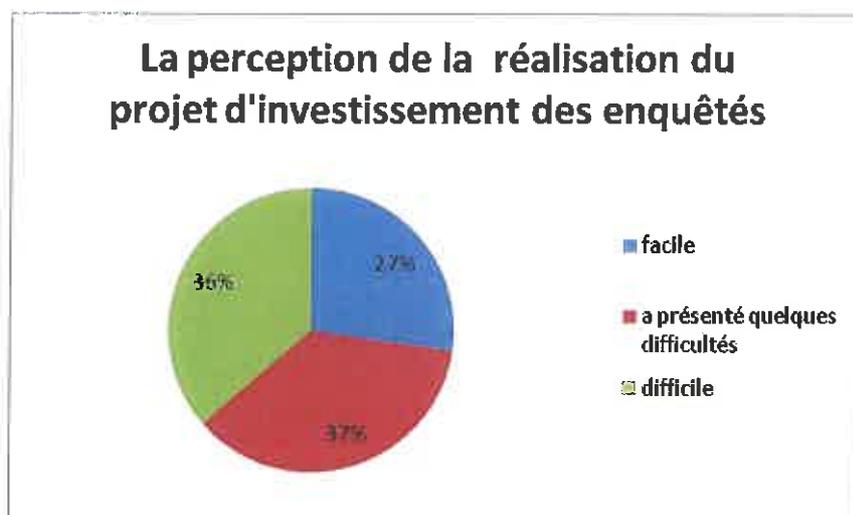


4. Augmenter la fonctionnalité de l'infrastructure pour le confort des chevaux
5. Augmenter le niveau d'équipement en matériel
6. Augmenter la capacité d'accueil des équidés
7. Augmenter la capacité d'accueil des cavaliers
8. Répondre aux besoins de la clientèle
9. Développer de nouvelles prestations
10. Développer les énergies renouvelables
11. Créer un autre atelier que cheval

Les autres projets cités dans la catégorie « autre » sont : projet de yourte, de hangar de stockage, des vestiaires, une ferme pédagogique et des parcours d'extérieur.

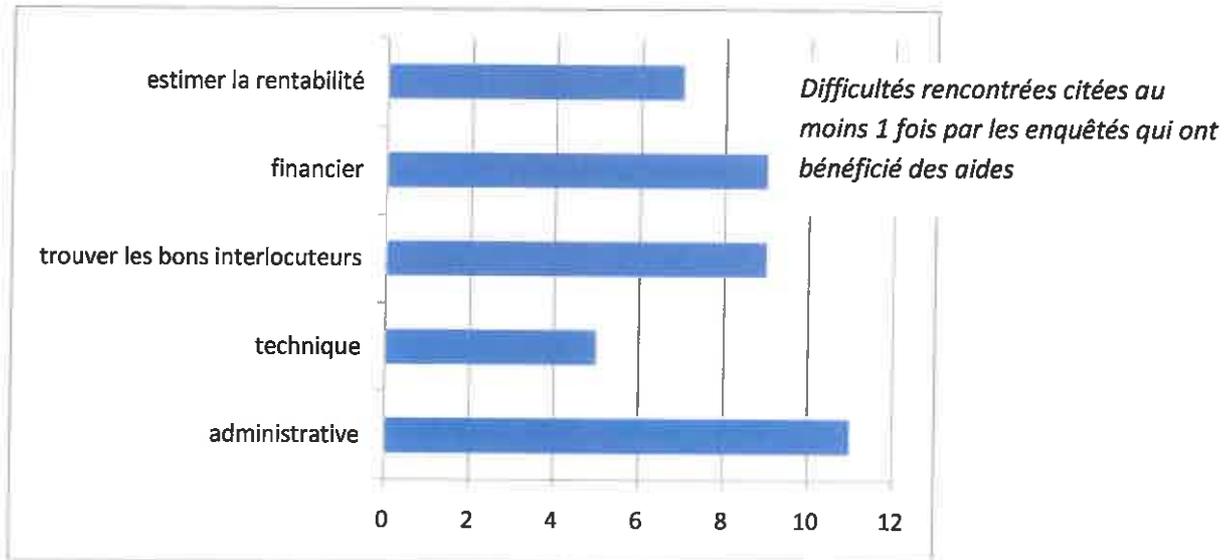
5.3.4. La relation des bénéficiaires avec les collectivités territoriales

La perception de la réalisation du projet d'investissement des enquêtés : les bénéficiaires ont été invités à se prononcer sur la réalisation de leur projet.



1 bénéficiaire sur 4 a jugé que la réalisation de son projet a été facile. L'effectif des autres bénéficiaires se répartit équitablement entre une réalisation difficile et une réalisation avec quelques difficultés.

Les principales difficultés rencontrées à la bonne réalisation du projet : les bénéficiaires devaient identifier les thématiques qui ont entravé la bonne réalisation de leur projet. Plusieurs thématiques pouvaient être sélectionnées.



Les bénéficiaires des subventions des collectivités ont eu du mal à trouver les bons interlocuteurs mais aussi ont eu des difficultés d'ordre financières et administratives.

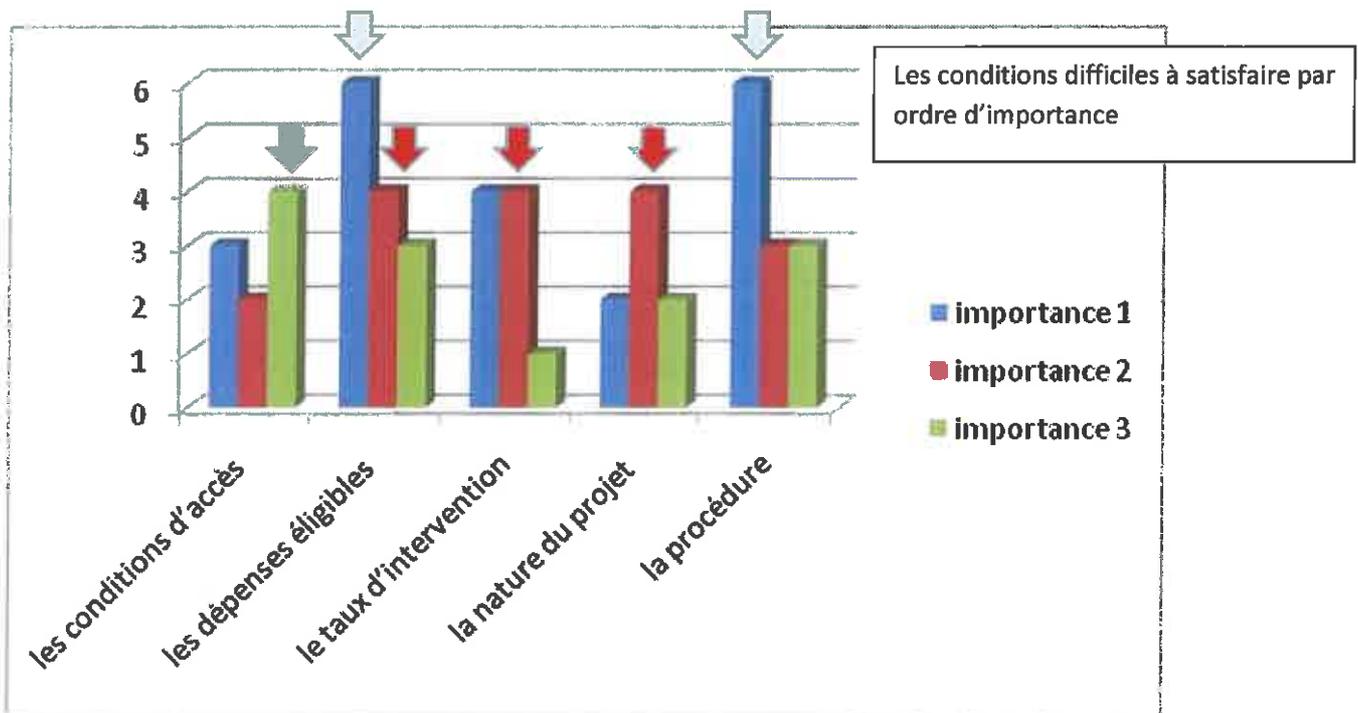
D'autres bénéficiaires ont signalé des problèmes juridiques et des problèmes d'information concernant l'accès aux aides.

L'importance du concours financier des collectivités : les bénéficiaires devaient donner leur avis sur l'importance de l'aide des collectivités par rapport au projet aidé.



La majorité des enquêtés (+50%) ont estimé que le concours financier des collectivités fut indispensable à la réalisation du projet.

Les conditions difficiles à satisfaire : par rapport à la démarche de demande d'aide, les bénéficiaires devaient déterminer qu'elles étaient les propositions difficiles à satisfaire entre : les conditions d'accès, les dépenses éligibles, le taux d'intervention, la nature du projet, la procédure, autres.



Les conditions les plus difficiles à satisfaire sont les dépenses éligibles et la procédure. Puis ce sont le taux d'intervention et la nature du projet. Les conditions d'accès sont les moins discriminantes. Cela peut s'expliquer par le fait que les enquêtés ont tous pu bénéficier des dispositifs d'aide étudiés ici.

5.4. Synthèse

La méthode s'est révélée satisfaisante exception faite pour les bénéficiaires dont la demande avait été instruite par les communautés de communes.

Les bénéficiaires sont surtout des structures rurales, de statut « entreprise individuelle » tournées vers l'enseignement, pension et l'élevage. Le niveau de concurrence est modéré (5 à 10 structures concurrentes dans un rayon de 25km) et le chiffre d'affaire annuel se situe dans la fourchette de 50 et 100 000 €.

La majorité des enquêtés qui ont répondu ont réalisé en totalité l'investissement pour lequel ils avaient sollicité le concours financier des collectivités. Les conséquences ont été bénéfiques pour leur structure. Pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité de réaliser l'investissement, c'est un problème de trésorerie qui est évoqué.

Les enquêtés sont porteurs de nouveaux projets : accueil du public, surfaces de travail des chevaux, amélioration des infrastructures (chevaux et personnel) et acquisition de matériel (mais éligibles à aucun dispositif d'aide !)

Dans leur projet les enquêtés sont confrontés à quelques difficultés et notamment celles administratives.



L'aide a été indispensable pour les enquêtés, les conditions les plus difficiles à satisfaire sont : les dépenses et la procédure, puis les dépenses, le taux d'intervention et la nature du projet, enfin le moins discriminant sont les conditions d'accès.





6. SYNTHÈSE

Cette étude devrait d'une part permettre aux financeurs régionaux (collectivités territoriales) de bénéficier d'une aide à la décision pour l'attribution de leurs subventions.

L'analyse de l'efficacité des aides des collectivités a révélé que l'accompagnement des collectivités était indispensable au développement des ateliers de pension de chevaux. Les conséquences pour les bénéficiaires de ces aides étaient en effet positives et beaucoup souhaiteraient présenter un nouveau projet d'investissement.

Cette étude avait d'autre part pour objectif de produire des outils de diagnostic pour le potentiel de développement et de localisation du marché de la pension de chevaux en Lorraine. Une zone de concentration de population, le sillon mosellan (axe Thionville, Metz et Nancy) a été étudié spécifiquement. Les outils développés, utiles à l'évaluation du marché, peuvent servir au conseil pour les porteurs de projets, que ce soit pour de la création d'entreprise comme pour un développement d'une activité existante.

L'activité pension de chevaux, telle qu'elle est présente sur le territoire lorrain, regroupe un large panel d'activités et de services : de la pension simple, "à l'herbe", à la pension de services du type "pension travail", les caractéristiques de prestations apparaissent très différentes. De plus, cette activité est aujourd'hui développée par des prestataires aux horizons professionnels très divers : particulier passionné, agriculteur en recherche de diversification, centre équestre et développement de ses activités...

Aussi, il n'existe pas de statut type pour cette prestation et elle peut être marchande ou non. Enfin, aucune base de données officielle ne répertorie actuellement ces entreprises à l'exception des centres équestres adhérents à la fédération française d'équitation.

L'état des lieux de l'offre en pension de chevaux en Lorraine réalisé ici, concerne la période de novembre 2010 à février 2011.

Ce premier travail mené par l'IFCE (Rosières aux Salines) et la CRAL a permis d'identifier parmi les structures répertoriées et renseignées :

- 268 structures proposant de la pension de chevaux : 115 dans le sillon mosellan et 153 structures en zone rurale.
- 4 210 places de boxes : 2 400 places dans le sillon mosellan et 1 810 places en zone rurale.
- Des structures de capacité moyenne différente : 6 boxes / structure en Meuse, 15 boxes : structure en Meurthe-et-Moselle, 15 boxes / structure en Moselle, 8 boxes / structure dans les Vosges, 23 boxes / structure dans le sillon mosellan.

Fort de ce constat, le potentiel de développement de l'offre de pension de chevaux en Lorraine a été évalué selon 3 méthodes (évaluation selon l'augmentation annuelle du nombre de licenciés, évaluation au prorata des transactions de chevaux sur le territoire, évaluation selon le nombre de boxes pour 1 000 habitants avec comparaison des résultats à ceux de l'Alsace.



Pour le sillon mosellan, il serait possible de créer de 6 à 12 structures de 23 boxes par an.

Pour le reste de la Lorraine, 7 à 28 structures de 6 à 15 boxes (selon les départements) pourraient voir le jour chaque année.

Le marché est en développement sur la région et les porteurs de projets pourraient être accompagnés pour créer en Lorraine au minimum 13 structures par an de pension de chevaux.

Ces indicateurs globaux du marché de la pension équestre à disposition des chambres d'agriculture pour le conseil et la prospection, devront toutefois être complétés pour les porteurs de projets individuels par une étude de marché personnalisée précisant la viabilité d'un projet dans une aire de chalandise déterminée.

Compte tenu également :

- Des flux de propriétaires de chevaux dans les pensions marchandes
- De l'absence d'une base de données nationale sur les créations / fermetures de pensions pour chevaux (seule la déclaration obligatoire des détenteurs de chevaux permettra à terme de confronter les informations).

Il apparaît très important de poursuivre le travail effectué au fil de cette étude en maintenant une actualisation régulière des renseignements collectés sur les pensions pour chevaux en Lorraine.



AUDIT TERRITOIRE

L'offre en pension pour chevaux dans les zones de Nancy, Metz et Thionville

Etude réalisée par
l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation

Christian Haessler,
Marion Connan,
Laurence Cadet



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. DEFINITION DES 3 ZONES DE L'ETUDE (IFCE)	2
2. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE DES TROIS ZONES ENQUETEEES	4
2.1 Situation géographique : le sillon mosellan	4
2.2 Activité et dynamisme économique.....	5
2.3 Une forte concentration de population et de services.	5
2.4 Contexte socio économique de la filière cheval sport loisirs	7
3. ETAT DES LIEUX DES 3 ZONES : NANCY – METZ – THIONVILLE	10
3.1 Identification des structures présentes dans chacune des 3 zones.....	10
3.2 Critères d'informations pour les structures : détermination et renseignement.....	10
3.3 Analyse des données par critères.....	11
4. ANALYSE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT D'OFFRE EN PENSION POUR CHEVAUX DANS LE SILLON LORRAIN.....	27
4.1 Introduction des méthodes d'analyse	27
4.2 Analyse de l'offre en pension au regard des ratios nationaux structures clubs FFE/ autre structure.....	27
4.3 Evaluation corrélée à l'évolution de la pratique de l'équitation.....	29
4.4 Evaluation au vue des transactions d'équidés et du renouvellement de la cavalerie.....	31
4.5 Evaluation au vue d'une comparaison avec les zones fortement urbanisées de la région Alsace, détermination de l'indicateur nombre boxes/1000 habitants	33
4.6 Synthèse du potentiel de développement sur le sillon mosellan.....	34

1. DEFINITION DES 3 ZONES DE L'ETUDE (IFCE)

Un périmètre d'étude de 20 Km a été délimité autour des 3 principales villes du « sillon mosellan » que sont Nancy, Metz et Thionville. Ces 3 zones se localisent dans deux départements : la Meurthe et Moselle (Zone Nancy) et la Moselle (Zones Metz et Thionville).

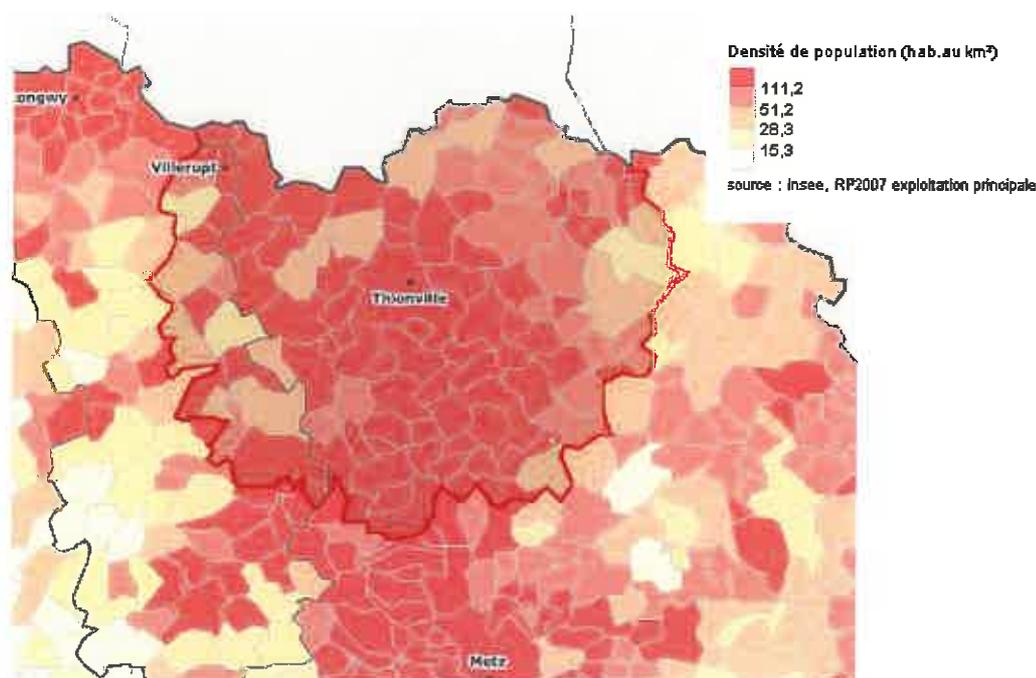
En effet, nous considérerons dans cette étude que la population de ces zones est prête à réaliser maximum 20 Km pour atteindre les sites d'hébergement de chevaux. En exploitant le site Internet de l'INSEE, nous avons ainsi pu sélectionner les 3 périmètres énoncés.

	Nombre de communes	total superficie (Km ²) /zone	Habitants 2010 /zone
Zone Nancy	138	1 271,07	411 649,6
Zone Metz	168	1 296,9	382 988,7
Zone Thionville	98	897,14	260 958,3
Total	404	3 465,11	1 055 596,5

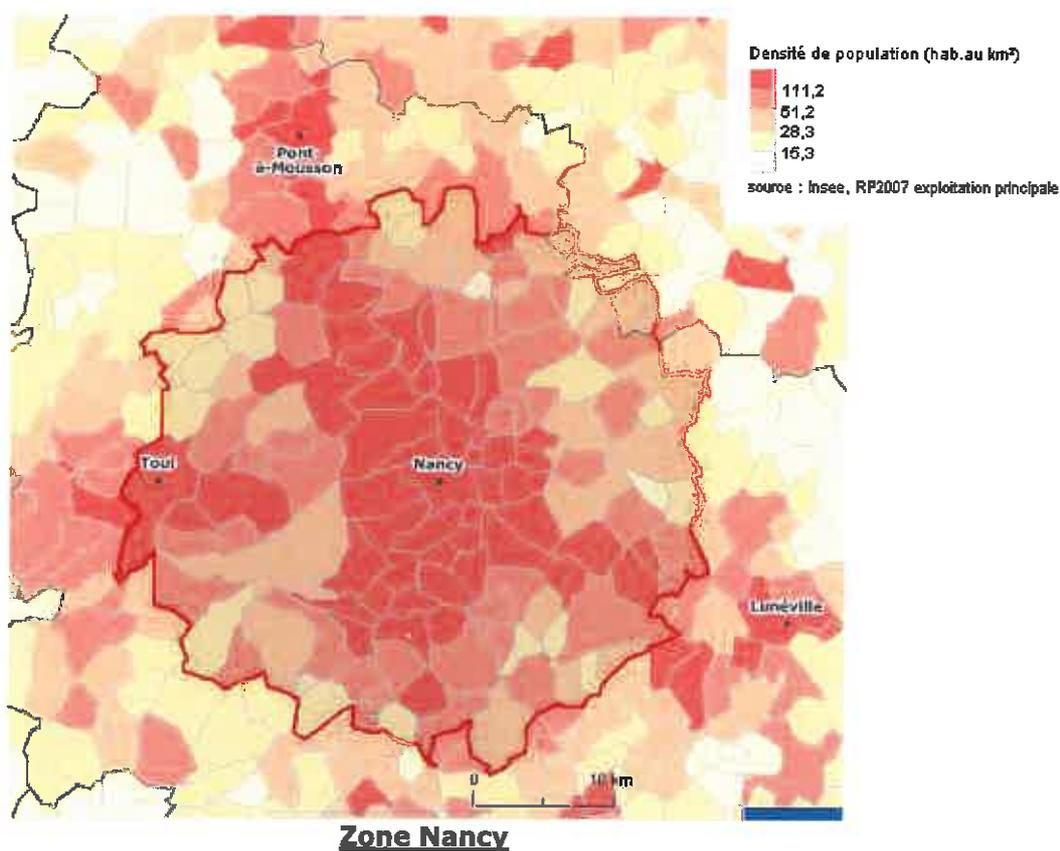
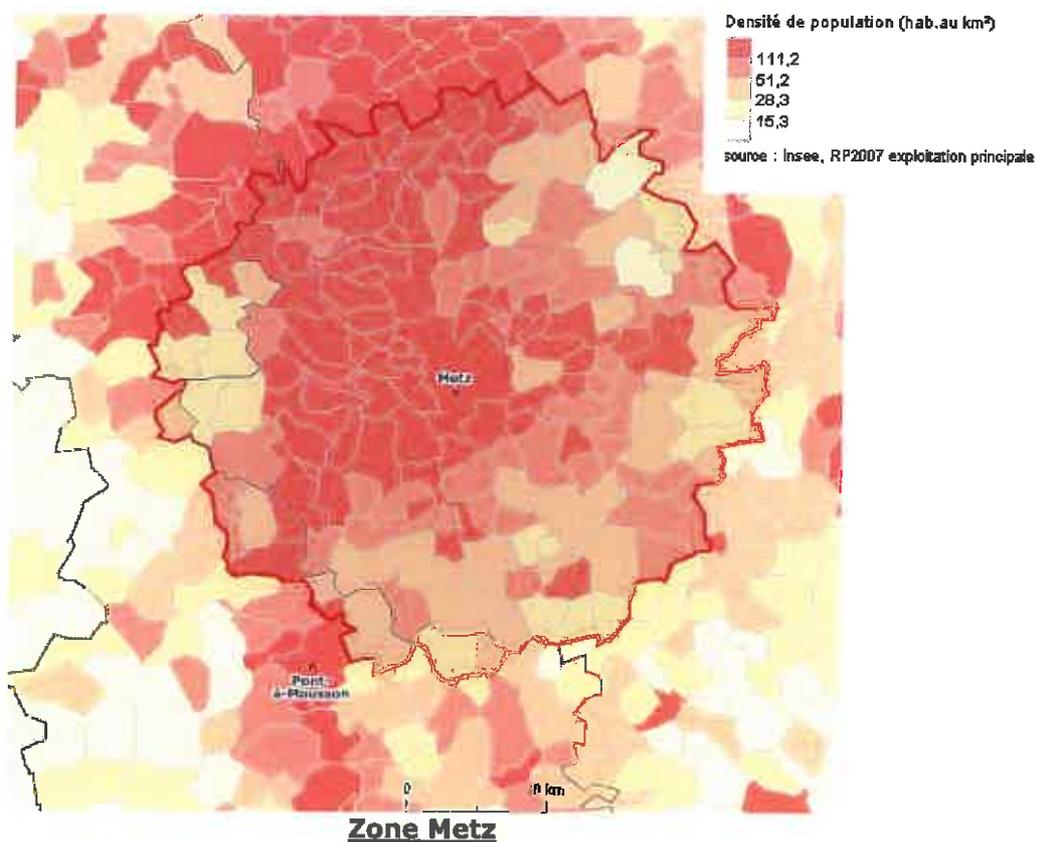
Au total de 404 communes ont ainsi été retenues. Elles représentent une superficie de 3 465 Km² pour 1 055 596 habitants (estimé pour 2010 en considérant les données 2007+0,2% d'augmentation de la population/an, coefficient issu de l'INSEE).

Notons qu'un certain nombre de communes se trouvaient à la fois dans la zone de Metz et dans la zone de Thionville. Arbitrairement, ces **17 communes « doublons »** ont été rattachées à la zone de Metz pour cette étude. Il s'agit des communes suivantes : Joeuf, Amnéville, Ay sur Moselle, Bousse, Clouange, Ennery, Flévy, Gandrange, Hagondange, Luttange, Marange Silvange, Mondelange, Pierrevillers, Rombas, Rurange les Thionville, Talange et Trémery.

Cartes des 3 zones retenues pour l'étude « pensions » dans le sillon Lorrain



Zone Thionville



2. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE DES TROIS ZONES ENQUETEES

2.1 Situation géographique : le sillon mosellan

La zone d'étude retenue se superpose pour partie à la zone historique de définition du **sillon mosellan** qui s'étend de la frontière germano-luxembourgeoise au sud de Nancy, plus connu actuellement sous la dénomination « sillon lorrain » (en intégrant Epinal).

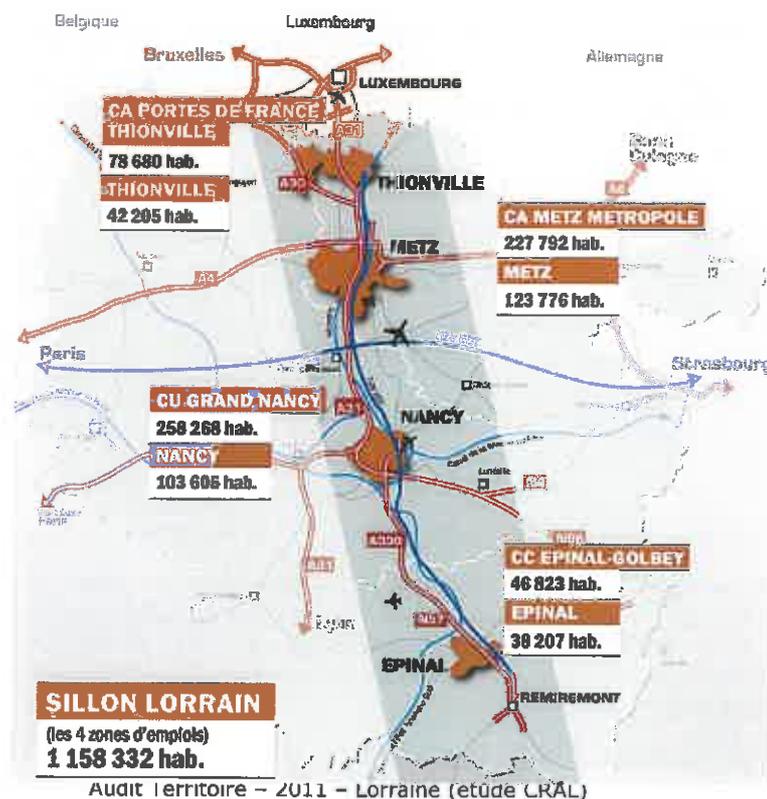
Par sa continuité physique, économique et son flux intense de communications, la vallée de la Moselle constitue une artère sans équivalent de la région Lorraine utilisée pour relier l'Europe du Sud à l'Europe du Nord par tous moyens de transport.

Au nord, la zone d'étude est constituée d'une succession ininterrompue de villes entre Metz et Thionville (conurbation de Metz-Thionville) innervée par une juxtaposition de réseaux de transports (A30, A31, Moselle canalisée, lignes ferroviaires). Cette proximité permettrait de regrouper 242 communes dans une aire urbaine de 600 000 habitants, soit un quart de la Lorraine. Toutefois les communautés d'agglomération concernées, à savoir Metz métropole, Thionville –Portes de France et les communautés de communes intermédiaires, sont administrativement indépendantes.

Au centre, les aires urbaines de Metz et Nancy se démarquent fortement des paysages situés entre elles. La densité de population diminue rapidement quand on s'éloigne de la rivière Moselle.

Au sud, l'imposante et compacte unité urbaine de la région nancéienne avoisine les 400 000 habitants.

Globalement, cet espace fortement métropolisé de 100 km regroupe près de 1.1 millions d'habitants pour 30 000 actifs, soit près de la moitié de la population régionale.



2.2 Activité et dynamisme économique

- **Le territoire du sillon lorrain est ouvert à l'international**

- Il héberge 40 000 travailleurs frontaliers (sur les 90 000 de la région lorraine).
- 2/3 des touristes frontaliers de la France circulent par le Sillon Lorrain.
- 30 % des marchandises en transit en France y passent également.

Dans un rayon de 600 Km, le sillon lorrain est au centre d'un vaste marché de 200 millions de consommateurs et du tissu industriel le plus dense en Europe générant 50% du PIB de l'Union Européenne. Cette zone bénéficie d'une situation stratégique en Europe pour accéder aux marchés de France, d'Allemagne, et du Bénélux. Selon les données INSEE de 1998, la répartition des secteurs d'activité s'oriente majoritairement (66,4%) vers le commerce et les services, à 24,9% vers l'industrie, 7% pour le BTP et 1,7% pour l'agriculture.

- **Une économie dynamique :**

- 465 500 emplois sur l'ensemble du Sillon Lorrain (50 % des emplois en Lorraine)
- 230 entreprises à capitaux étrangers (451 pour la Lorraine) dont Allemagne (30 %) suivi par les EU.
- 22 000 emplois métropolitains supérieurs (70 % des EMS lorrains)
- offre commerciale très dense (2/3 des surfaces de vente régionale)

Notons l'importance des services développés dans l'enseignement supérieur (71 000 étudiants) et dans les établissements de santé (25 000 emplois).

2.3 Une forte concentration de population et de services.

Carte de typologie des territoires selon leur attractivité (Source : La France et ses régions 2010)



Pour la Lorraine, la carte de typologie des territoire selon leur attractivité illustre bien l'importance des agglomérations messines et nancéennes (en bordeaux). Celles ci sont font en effet partie des métropole régionales, donc à forte dynamique pour l'offre d'emploi.

Le reste de la Lorraine, majoritairement en bleu ciel, illustre les difficultés de cette région à se reconstruire, de par son passé industriel très marqué.

Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)

-  **Pôles urbains** (354 pôles représentant 3 100 communes)
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
-  **Couronnes périurbaines** (10 808 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

Communes multipolarisées (4 122 communes)

-  **Communes (ou unités urbaines)** dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans appartenir ce seul avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

-  **Pôles d'emploi de l'espace rural** (525 pôles représentant 973 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
-  **Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural** (632 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale

-  **Communes (ou unités urbaines)** n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural. (16 730 communes)

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

-  **NICE** Aire urbaine de 300 000 habitants ou plus
-  **BAYONNE** Aire urbaine de 100 000 à 300 000 habitants
-  **SAINT-ETIENNE** Aire urbaine de 60 000 à 100 000 habitants
-  **LILLE** Aire urbaine de moins de 50 000 habitants

 **Limite de l'aire urbaine**

Les noms des aires urbaines comportant un chef-lieu de région sont soulignés

 **Aire d'emploi de l'espace rural**

 **Limite de l'aire d'emploi de l'espace rural**

 **Limite de région**

 **Limite de département**

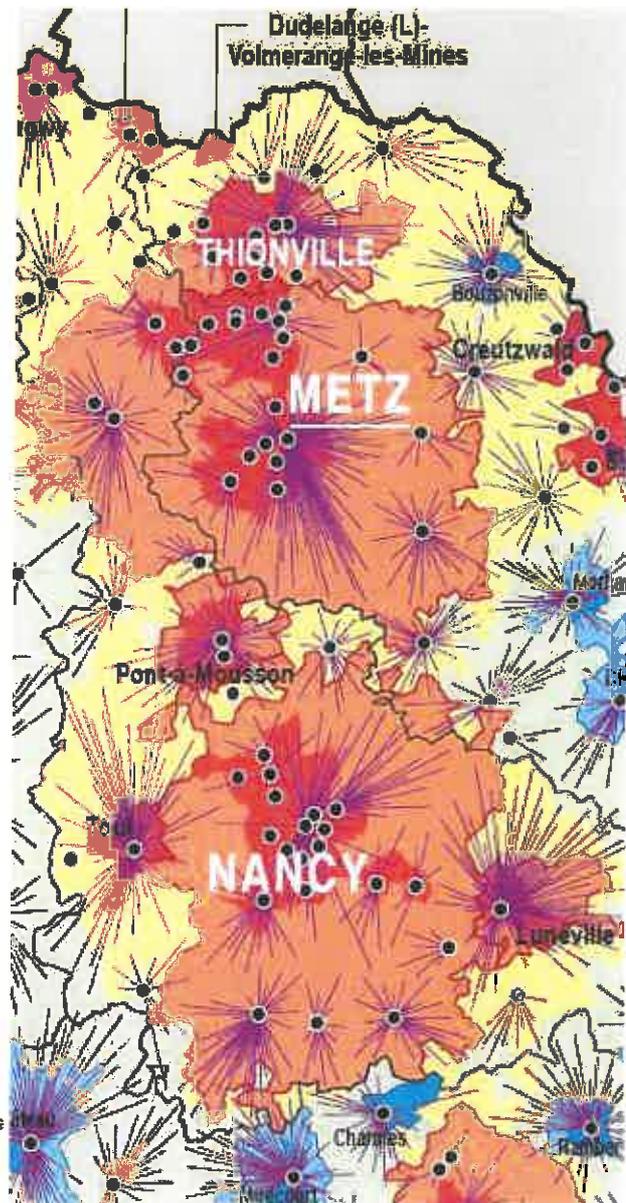
 **Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée**

Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou commune bien équipée (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme*). Soit 4 054 communes

 **Aire d'influence des pôles de services intermédiaires**

Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE-SCEES



Cette seconde carte met en avant les aires d'influence des principales villes du sillon Lorrain. Les plus importantes aires d'influence se trouvent au Sud de Metz. Les principaux pôle de services intermédiaires sont présents autour des grandes villes, et se concentrent notamment entre Metz et Thionville et au Nord de Nancy.

La spécificité de région frontalière est également visible (jaune clair), et les échanges professionnels avec nos voisins luxembourgeois et belges sont importants, notamment au nord de Metz.

A retenir :

La zone d'étude concentre des pôles de services et d'emploi de la région Lorraine. Elle est très fréquentée à ce titre et offre ainsi une forte attractivité pour le développement des services de loisirs et de sports.

2.4 Contexte socio économique de la filière cheval sport loisirs

2.4.1 L'équitation : une discipline en plein essor qui maintien son développement malgré une conjoncture économique difficile

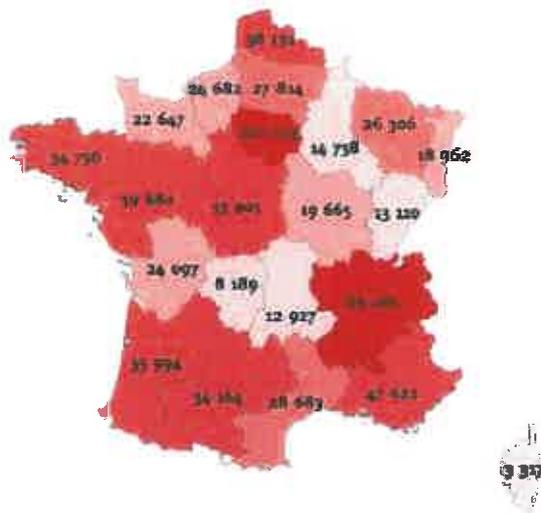
En France, la pratique de l'équitation est en constante augmentation chaque année. Depuis 5 ans l'équitation est la fédération sportive qui enregistre la plus forte augmentation (+34 %) de ses licenciés pour atteindre le chiffre de 687 000 licenciés en 2010, soit 11 cavaliers licenciés pour 1 000 habitants en moyenne.

Il s'agit du 3^{ème} sport au rang national, derrière le football et le tennis, et du premier sport féminin : 80 % des licenciés sont des cavalières. L'équitation apparaît comme un sport qui s'est démocratisé : parmi les professions des foyers de cavaliers, il y a 15 % d'employés, 20 % d'ouvriers, 22 % dans des professions intermédiaires et 23 % de cadres supérieurs (source : La REF n° 93, mai 2008).

Cette augmentation de la pratique équestre génère également une hausse continue de la création d'établissements équestres professionnels (+26 % de 2005-2010) avec 7 800 établissements et une hausse des activités de compétition équestres, notamment de niveau club.

Les effectifs d'équidés sont également en croissance régulière avec un cheptel fixé a 940 000 équidés présents fin 2010 (+2.0 % sur 09/10).

Cette hausse d'activité génère une hausse globale de 1 % d'emplois agricoles de 2008 à 2009. (39 400 emplois en 2009)



Nb d'équidés en France (chiffres 2009-2010, source : Ecus 2010)

2.4.2 Présentation de filière équine en Lorraine

Celle ci est représentée régionalement par le Conseil du Cheval de Lorraine, représentation de toute la filière et interlocuteur des collectivités territoriales. La structuration de la filière est rendue possible par l'élaboration d'un plan global de développement avec les acteurs de la filière, l'Etat et les collectivités locales afin de définir des actions thématiques et transversales. Les différents objectifs sont les suivants :

- **Poursuivre l'amélioration de l'élevage** de chevaux de sang et de trait (amélioration génétique mâle et femelle, adaptation des productions aux besoins du marché).
- **Améliorer** la valorisation et la commercialisation sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux.
- **Organiser et développer** le marché de la viande chevaline lorraine avec les acteurs locaux.
- **Aider les éleveurs** de chevaux de trait à valoriser les débouchés sur l'utilisation.
- **Augmenter** le nombre de pratiquants et d'utilisateurs et les fidéliser en leur proposant des prestations adaptées telles que l'équitation scolaire, viser le tout public en diversifiant les activités équestres (sport, loisir, attelage, tourisme...).

La région Lorraine héberge 21 500 équidés dans les structures équestres identifiées par l'Observatoire Economique Régional (données OER 2008). Sur les 21 500 équidés, 8 800 sont situés en Moselle, département qui en compte le plus. Les résultats de l'étude complémentaire de l'OER 2008 portant sur la détention d'équidés hors des structures professionnelles indiquent également que 14 000 équidés supplémentaires sont hébergés en Lorraine par des propriétaires/détenteurs particuliers et agriculteurs ne pratiquant pas d'élevage de chevaux (source : étude complémentaire OER 2008). Pour cette population, la Moselle est aussi le département possédant le plus d'écuries collectives et/ou d'agriculteurs accueillant des équidés en pension. Le Recensement Agricole de 2000 démontrait déjà cette même tendance, puisque la densité d'exploitations agricoles avec des équins est aussi la plus importante en Moselle (793) et dans les Vosges (712), soit respectivement 32,4 et 29 % des exploitations agricoles équines de la Lorraine.

Au total, environ 35 000 équidés valorisent près de 56 400 ha en région Lorraine soit environ 12% de la Surface Toujours en Herbe (STH).

La filière implique en Lorraine environ 3 800 personnes dont 61% de personnes employées (2 347 emplois, 1 311 Equivalent Temps Plein).

Le chiffre d'affaires estimé à 64 millions d'euros (OER 2008) est engendré à 60 % par les établissements agricoles équestres lorrains et à 40 % par les entreprises de services.

Les établissements utilisant et hébergeant des équidés (clubs équestres FFE, entraîneurs, cavaliers professionnels) totalisent 50% du chiffre d'affaire contre seulement 10 % dans les élevages.

N'est pas comptabilisé ici le chiffre d'affaire dégagé par des entreprises de services spécialisés dans l'offre de pension aux détenteurs d'équidés, secteur encore méconnu de la filière mais pourtant en développement et faisant l'objet de la présente étude.

A titre de comparaison le secteur de la pension équestre dans les structures non FFE dans la région voisine en Alsace représente 6 Millions d'euros (année 2007)

Répartition des établissements équestres sur le territoire Lorrain (OER 2008)



La carte de répartition des établissements équestres de Lorraine met en avant une plus importante concentration en Moselle et Meurthe et Moselle, départements concernés par cette étude.

A retenir :

Un contexte socio économique relativement favorable au développement des activités équestres (3^{ème} sport français en nombre de licenciés, 1^{er} sport féminin) sur le territoire français.

Des actions régionales structurées et dynamiques grâce aux actions des associations socio professionnelles de la filière équine.

Environ 35 000 équidés estimés sur le territoire lorrain (OER) valorisant près de 12% de la STH ; Un chiffre d'affaire régional de 64 millions d'euros en partie généré par plus de 260 structures équestres.

Ce marché dans le domaine des services agricoles est en croissance régulière.

Un potentiel de création de structures équestres pressenti notamment dans le sillon lorrain.

3. ETAT DES LIEUX DES 3 ZONES : NANCY – METZ – THIONVILLE

3.1 Identification des structures présentes dans chacune des 3 zones

La recherche des structures équestres présentes physiquement sur les 3 zones a pu être réalisée en croisant un certain nombre de données :

- bases issue du CREL¹ des structures équestres FFE² de la région
- base SIRE³ 2010 des éleveurs de chevaux en Lorraine
- base de données sur le site Internet FFE
- moteurs de recherche sur Internet (pages jaunes, moteurs d'annonces offrant de la pension, ...)

L'ensemble de ces données a été ventilé par zone, puis renseigné pour chacune des structures recensées.

3.2 Critères d'informations pour les structures : détermination et renseignement

Un certain nombre de critères permettent de caractériser les structures identifiées :

- l'affiliation (ou agrément) à la FFE ou non
- l'offre de pension, et le nombre de places de boxes pour les chevaux de propriétaires
- l'offre de pâtures et de stabulations
- le dimensionnement (nombre et superficie) des carrières et manèges
- les ressources humaines mobilisées
- les tarifs pratiqués (hauts, bas, moyens)
- le nombre de licenciés 2010
- l'orientation « pension simple » ou « pension services »
- l'orientation des pratiques « loisir » ; « sport » ; ou « divers »

Ces informations ont pu être renseignées selon différentes approches : récupération des données FFE, des données issues de sites Internet, et des appels téléphoniques ont permis de compléter les données manquantes.



¹ Comité Régional d'Equitation

² Fédération Française d'Equitation

³ Système d'Information Relatif aux Equidés

3.3 Analyse des données par critères

3.3.1 Nombre de structures identifiées dans chaque zone

	Nancy	Metz	Thionville	Total
Nb structures identifiées	66	66	24	156
Nb structures adhérentes FFE identifiées	48	31	14	93
Nb structures équestres identifiées non adhérentes FFE	18	35	10	63
Nb struc dont on ne sait pas si pension	3	8	0	11
Nb struc FFE dont on ne sait pas si pension	1	2	0	3
Nb struc non FFE dont on ne sait pas si pension	2	6	0	8
Nb structures proposant de la pension	47	46	19	112
soit ...% des struct initiales identifiées	71,21%	69,70%	79,17%	73,70%
Nb structures FFE proposant de la pension	33	22	9	64
Nb struct identifiées non adhérentes FFE proposant de la pension	14	24	10	48

Un total de 156 structures équestres a pu être identifié dans la zone, toutes catégories confondues. Sur ces 156 structures, **93 (soit 60%) d'entre elles sont des structures dites adhérentes « FFE », contre 63 structures « non FFE » (soit 40%).**

Les structures adhérentes « FFE » des 3 zones **représentent 50% de l'ensemble des structures FFE dans les départements Meurthe et Moselle (54) et Moselle (57) et 35 % des structures FFE à l'échelon régional Lorrain.**

Suite aux démarches de renseignements auprès de chacune de ces structures, il apparaît que sur les 156 identifiées au départ, **112 d'entre elles proposent de la pension** pour chevaux. Elles représentent une moyenne de **73,4% de l'ensemble des structures initialement identifiées. L'activité de « pension pour chevaux » apparaît donc comme un atelier fréquemment proposé dans ces structures équestres.**

Notons la place importante prise par les structures « non FFE » autour de cette activité : près de 43% des structures qui proposent de la pension ne sont pas rattachées à la FFE !

Nous considérerons qu'un delta de 10% des structures « non FFE » n'a peut être pas été identifié dans les zones, notamment pour les activités marginales de prises en pension dans les fermes agricoles non spécialisées dans les équidés, sans action de communication autour de cet atelier.

Au regard de la ventilation des chiffres par zone, nous observons un effectif de structures FFE identique entre Nancy et Metz (66 structures identifiées) contre 24 structures dans la zone de Thionville (zone plus petite à cause des doublons).

Notons que la majorité des structures non FFE se situe autour de Metz.

3.3.2 Synthèse des données par zone

3.3.2.1 Typologie des structures de prise en pension

- Structures « FFE »

	Nancy	Metz	Thionville
% orientation CLAG CLAF	80%	90%	100%
% orientation écurie ÔRAG ORAF	20%	10%	0%
% structures "pension services"	100%	100%	100%
% structures "pension simple"	0%	0%	0%

Toutes les structures FFE proposent des pensions de type « services » dans la mesure où elles possèdent toutes à minima des infrastructures équestres à disposition des propriétaires des chevaux. La majorité d'entre elles propose également des prestations d'enseignement, de travail de chevaux et/ou de sortie au paddock.

Nous notons une majorité d'établissements de type CLAG et CLAF, quelque soit la zone d'étude.

- Structures « non FFE »

	Nancy	Metz	Thionville
% orientation loisir-retraite-élevage	60%	60%	70%
% orientation sport (cso majoritaire)	10%	20%	10%
% orientation divers (tous profils)	30%	30%	20%

Chez les établissements « non FFE », nous retiendrons que la majorité d'entre elles détiennent une clientèle orientée loisir-retraite-élevage. Les pensions détenant tous types de propriétaires (mixité loisir et sport) arrivent en seconde place. Enfin, l'activité de pension pour chevaux de sport, optique compétition (CSO majoritaire) reste en troisième position, confirmant qu'il s'agit d'une activité de niche.

Nous noterons également l'homogénéité des résultats : quelque soit la zone, ces tendances sont les mêmes.

	Nancy	Metz	Thionville
% structures "pension services"	70%	70%	90%
% structures "pension simple"	30%	30%	10%

Conjointement à cette orientation majeure sur le loisir-retraite-élevage, nous observons l'apparition des pensions simples chez les structures non FFE. Cela est cohérent puisque les pensions le loisir, la retraite ou l'élevage ne requièrent pas d'être équipés en carrières ou manèges, les chevaux ont accès aux chemins et prés sans qu'il n'y ait d'autres services.

Ce profil de pension pour chevaux est en lien direct avec l'activité d'exploitations agricoles qui se diversifient et qui développent un petit volet « extensif » de pension pour chevaux.

3.3.2.2 Nombre de places en boxe pour les chevaux de propriétaires

	Nancy	Metz	Thionville	Total
Nb struct renseignées places boxes	40	45	17	102
Nb struct FFE renseignées places boxes	28	21	9	58
Nb struct non FFE renseignées places boxes	12	24	8	44
Nb places en boxe pour chevaux de propriétaires	936	1108	359	2403
Nb places en boxe pour chevaux de propriétaires struct FFE	645	564	221	1430
soit ...% des places totales	68,9%	50,9%	61,6%	59%
Nb places en boxe pour chevaux de propriétaires non FFE	291	544	138	973
soit ...% des places totales	31,1%	49,1%	38,4%	40%
Moyenne Nb places/structure équestre	23,4	24,6	21,1	69,1
Moyenne Nb places/structure FFE	23	26,8	24,6	74,4
Moyenne Nb places/structure équestre non FFE	24,25	22,7	17,3	64,2
Médiane Nb places/struct éq.	24,5	20	14	58,5
médiane Nb places/struct équestre FFE	22,5	25	15	62,5
médiane Nb places/struct éq. non FFE	24,5	19	14	57,5

Sur les 3 zones concernées par l'étude, nous avons pu comptabiliser **un total de 2403** places en boxes pour les chevaux de pension, les informations **ayant été obtenues dans 102 structures de pension renseignées sur ce critère.**

Nous constatons que la zone de Thionville, plus petite géographiquement, offre 14% des places, tandis **que la zone de Metz concentre le plus d'offre (46% de l'offre globale)**, notamment grâce aux 544 places en boxes présentes dans des structures « non FFE », soit près de 50% de l'offre de boxes en pension pour la zone de Metz.

Nous retiendrons que le nombre de places/structure de pension renseignées s'échelonne en moyenne de 17 à 27 places/structure (médiane 14 à 24 places) selon les zones. Nous pourrions retenir **l'indicateur moyen global de 23 places en boxes/structure de pension.**

A l'exception de la zone de Thionville où le nombre de boxes des structures « non FFE » est légèrement inférieur à ce seuil moyen de 23 places (moyenne de 17 places dans cette zone), **nous constatons que le dimensionnement de l'atelier pension semble assez similaire entre les structures « FFE » et les structures « non FFE ».**

Chiffres clés à retenir :

- **2400 places de pension en boxes identifiées dans les 3 zones**
- **Zone à plus important potentiel : Metz**
- **En moyenne 23 places en boxes/ structure de pension**

3.3.2.3 Infrastructures équestres : nombre et surfaces des carrières et manèges

- **Nombre de carrières et de manèges**

	Nancy	Metz	Thionville	3 zones
Nb struct. renseignées nb manèges	41	43	15	99
Nb struct.FFE renseignées manèges	30	19	7	56
Nb struct. Non FFE renseignées manèges	11	24	8	43
Nb struct renseignées nb carrières	39	42	16	97
Nb struct FFE renseignées carrières	28	18	7	53
Nb struct. Non FFE renseignées carrières	11	24	9	44
Moyenne Nb carrières/struct	1,3	1,0	1	1,1
Moyenne Nb carrières/struct FFE	1,5	1,4	1,4	1,4
Moyenne Nb carrières/struct non FFE	0,9	0,8	0,7	0,8
Médiane nb carrières/struct	1	1	1	1,0
Médiane nb carrières/struct FFE	1,5	1	1	1,2
Médiane nb carrières/struct non FFE	1	1	1	1,0
Moyenne Nb manèges/struct	1,1	0,9	0,9	1,0
Moyenne Nb manèges/struct FFE	1,3	1,2	1,3	1,3
Moyenne Nb manèges/struct non FFE	0,5	0,6	0,5	0,5
Médiane nb manèges/struct	1	1	1	1,0
médiane nb manèges/struct FFE	1	1	1	1,0
médiane nb manèges/struct non FFE	0	1	1	0,7

Le critère du nombre d'infrastructures équestres a été étudié.

Les résultats des 99 à 97 structures renseignées sur ce critère laissent apparaître :

- **un niveau d'équipements en carrières et manèges nettement inférieur chez les structures non FFE.** Ce résultat lié à la l'apparition des « pensions simples » chez les structures non FFE pour 20 à 30% d'entre elles.

- en moyenne sur la zone de Nancy, un niveau d'équipement légèrement supérieur aux zones de Metz et Thionville. **En effet, les structures FFE de la zone de Nancy apparaissent les plus équipées (moyenne 1,5 carrières et 1,3 manèges/struct.).**

- A l'inverse, les structures non FFE de la zone de Thionville sont les moins dotées en carrières (0,7 carrière en moyenne/structure).



• Surface des carrières et des manèges

Pour le critère de surfaces de ces carrières et manèges, nous constatons les points suivants :

	Nancy	Metz	Thionville	3 zones
Nb struct. renseignées surf manèges	35	33	12	80
Nb struct. renseignées surf carrières	37	35	14	86
moyenne surface carrières/struct	3186,1	2819,4	2174,3	2726,6
moyenne surface carrières/struct FFE	3657,5	3644,7	3562,9	3621,7
moyenne surface carrières/struct non FFE	1719,4	1945,6	785,7	1483,6
médiane surface carrières/struct	2550	2500	1350	2133,3
médiane surface carrières/struct FFE	2662,5	3400	3200	3087,5
médiane surface carrières/struct non FFE	1375	1800	600	1258,3
moyenne surface manèges/struct	1180,1	1027,5	794,2	1000,6
moyenne surface manèges/struct FFE	1262,6	1100,7	950,0	1104,4
moyenne surface manèges/struct non FFE	685	928,1	576	729,7
médiane surface manèges/struct	840,0	800,0	800,0	813,3
médiane surface manèges/struct FFE	882	862	900	881,3
médiane surface manèges/struct non FFE	660	800	800	753,3
moyenne surface totale carrières et manèges/struct	2211,0	1949,8	1537,3	1899,4
moyenne surface totale carrières et manèges/struct FFE	2418,8	2338,4	2256,4	2337,9
moyenne surface totale carrières et manèges/struct non FFE	1350	1486,1	698,3	1178,1
médiane surface totale carrières et manèges/struct	1500	1550	900	1316,7
médiane surface totale carrières et manèges/struct FFE	1975	1600	1225	1600,0
médiane surface totale carrières et manèges/struct non FFE	1050	1500	700	1083,3

- les surfaces moyennes des structures non FFE sont inférieures à celles des structures FFE (écart cependant plus faible pour les manèges) : retenons un écart de plus de 1000m².

- les surfaces moyennes des carrières sont supérieures à celles des manèges

la zone de Nancy détient les plus importantes surfaces moyennes de carrières et manèges, et plus on remonte vers le Nord, plus des infrastructures diminuent en surface moyenne.



3.3.2.4 Offre en pâtures et en stabulations

	Nancy	Metz	Thionville	3 zones
Nb struct rens pré	31	45	18	94
Nb struct rens pré struct FFE	19	19	8	46
Nb struct non FFE rens pré	12	26	10	48
% offre pension pré	58,1%	60,0%	66,7%	61%
% offre pension pré struct FFE	52%	26%	50%	43%
% offre pré chez struct non FFE	80%	85%	80%	82%
Nb struct rens stabulation	22	46	18	86
Nb struct rens stabulation struct FFE	11	21	8	40
Nb struct non FFE rens stabulation	11	25	10	46
% offre pension stabulation	4,5%	8,5%	5,6%	6,2%
% offre pension stabulation struc FFE	0%	0%	0%	0,0%
% offre stabulation struct non FFE	10%	20%	10%	13,3%

Nous retiendrons les points suivants :

- **L'offre de pensions au pré apparaît quasi systématique chez les structures non FFE (80 à 85%). Cette offre est nettement supérieure à celle des structures FFE (26 à 56%)** qui, à proximité des villes fonctionnent en majorité en hors sol. Nous retiendrons qu'en moyenne, quelle que soit la zone, 61% des structures proposent de l'hébergement au pré.
- L'offre en pâtures apparaît la plus faible dans la zone de Metz (seulement 26% des structures FFE proposent des pâtures).
- Pour l'offre de stabulations, les chiffres confirment une faible offre de pensions pour ce type de structure. **Seules les structures non FFE en proposent encore (pour 10 à 20% d'entre elles).**



3.3.2.5 Tarifs mensuels moyens pratiqués

	Nancy	Metz	Thionville	3 zones
Nb struct renseignées tarifs	38	40	18	96
Nb struct FFE renseignées tarifs	25	19	8	52
Nb struct non FFE renseignées tarifs	13	21	10	44
Moyenne tarifaire	257	265,9	240,6	254,5
Moyenne tarifaire struct FFE	296,6	353,8	335,6	328,7
Moyenne tarifaire struct non FFE	180,8	186,3	164,5	177,2
médiane tarifaire	237,5	282,5	192,5	237,5
médiane tarifaire struct FFE	300	360	352,5	337,5
médiane tarifaire struct non FFE	160	150	161,3	157,1
tarif le plus haut	600	650	585	650
tarif le plus haut struct FFE	600	650	585	650
tarif le plus haut struct non FFE	410	470	260	470
tarif le plus bas	60	80	60	60
tarif le plus bas struct FFE	100	170	150	100
tarif le plus bas struct non FFE	60	80	60	60

L'analyse des pratiques tarifaires dans les structures FFE permet de constater une moyenne de tarifs mensuels de pension (328€) quasi doublée par rapport aux tarifs mensuels moyens pratiqués par les structures non FFE (177€). Nous avons vu précédemment que les structures FFE pratiquent plus leur activité en système hors sol que les structures non FFE, et sont globalement plus équipées en infrastructures équestres. Les charges de structure (carrières et manèges) comme les charges de fonctionnement (fournitures extérieures en fourrages, services de sortie des chevaux) inhérentes à ce profil d'atelier sont alors répercutées sur le tarif des pensions mensuelles. La zone de Thionville montre des moyennes tarifaires légèrement inférieures aux zones de Nancy et Metz. **Les tarifs moyens les plus élevés sont pratiqués dans la zone de Metz, quelque soit le type de structure.**

Cette analyse permet également de mettre en évidence l'amplitude des tarifs pratiqués : ils traduisent une forte diversité de prestations puisque cela débute à la pension au pré uniquement (60€) qui est plus de 10 fois inférieure à la pension travail des écuries de sport (marché de niche) à 650€/mois.

3.3.2.6 Ressources humaines mobilisées

	Nancy	Metz	Thionville	3 zones
Nb struc. Renseignées RH	30	38	12	80
Nb struc. FFE Renseignées RH	22	22	7	51
Nb struc. non FFE Renseignées RH	8	16	5	29
Moyenne nb personnes impliquées	1,8	2,0	1,7	1,8
Moyenne nb personnes impliquées struct FFE	2	2,3	2,1	2,1
Moyenne nb personnes impliquées struct non FFE	1,3	1,7	1,2	1,4
médiane nb personnes impliquées	2	2	1,3	2
médiane nb personnes impliquées struct FFE	2	2	2	2
médiane nb personnes impliquées struct non FFE	1	2	1	1

Les résultats montrent d'une part que le nombre de personnes impliquées dans les structures FFE est supérieur à celui des structures non FFE. D'autre part la zone de Thionville semble en moyenne impliquer moins de personnes, contrairement à la zone de Metz (Nancy est intermédiaire).

3.3.2.7 Nombre de licenciés (année 2010)

	Nancy	Metz	Thionville	total
Tot lic struct ffe identifiées	5206	3598	1895	10699
Tot lic 2010 dépt 54	9391			9391
% des lic 2010 du dépt 54	55,40%			55,40%
Tot lic 2010 dépt 57			10136	10136
% des lic 2010 du dépt 57		35,50%	18,70%	soit 54,2%

Nous n'avons pas connaissance du nb de licenciés des structures non FFE. Toutefois, ces équitants ont certainement acheté leur licence FFE dans l'un des établissements FFE de la zone, donc restent en partie comptabilisés.

Pour toutes les structures initialement identifiées dans les 3 zones :

- La zone Nancy représente 55,4% des licenciés 2010 du département de Meurthe et Moselle
- Les zones de Metz et Thionville représentent 54,2% des licenciés 2010 du département de Moselle, le nombre de licenciés sur la zone de Thionville (18,7%) étant inférieur à ceux de la zone de Metz (35,5%)

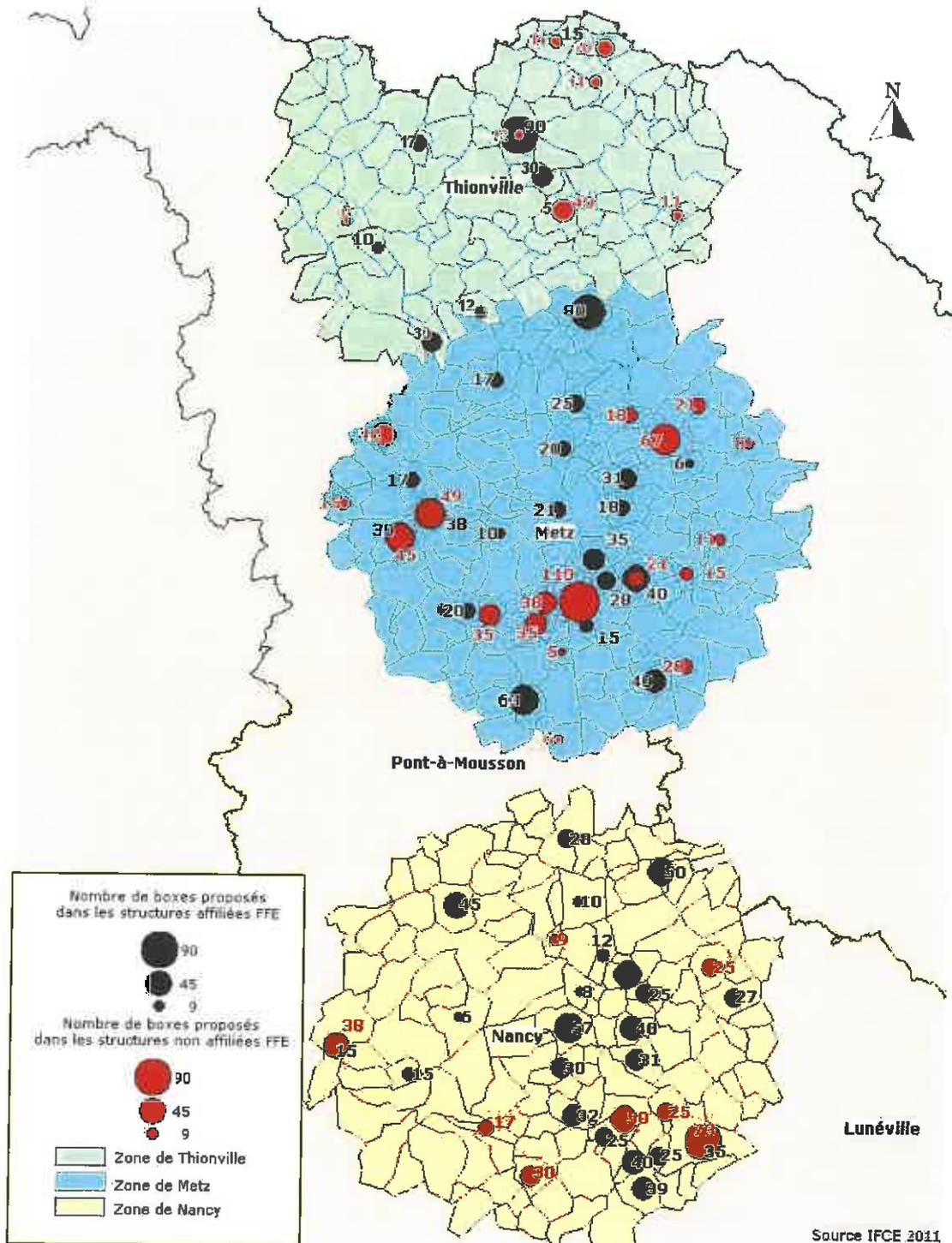
A retenir :

- **Des structures FFE globalement de dimension supérieure aux structures non FFE, quelque soient les critères.**
- **Ces structures non FFE sont en développement, et en effectifs non négligeables, mais pas toujours faciles à identifier.**
- **La zone de Metz arrive souvent en tête des 3 zones, suivi de près par celle de Nancy, Thionville restant en 3^{ème} position (moins d'infrastructures, équipements, main d'œuvre, ...).**

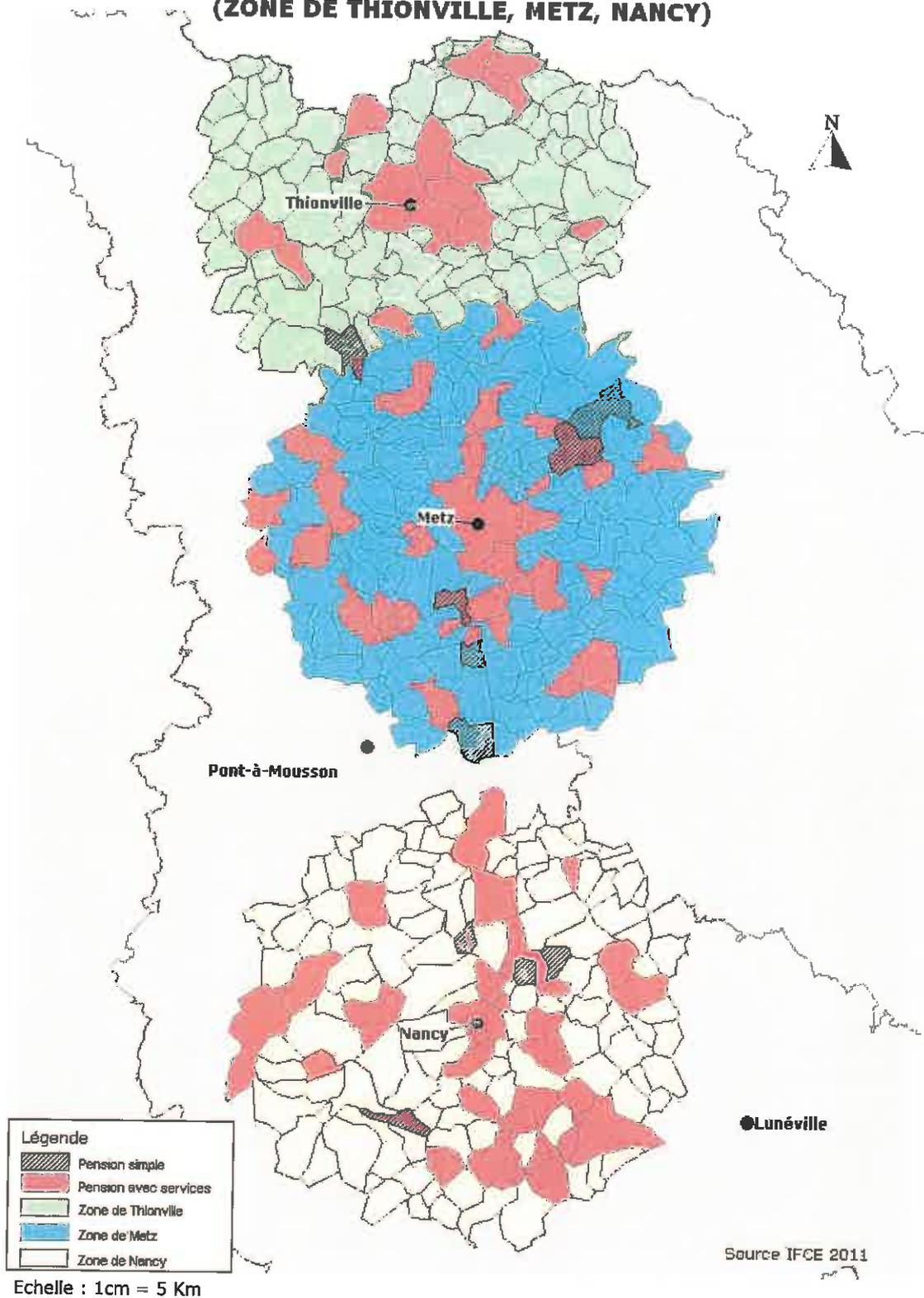


3.3.3 Valorisation cartographique des résultats

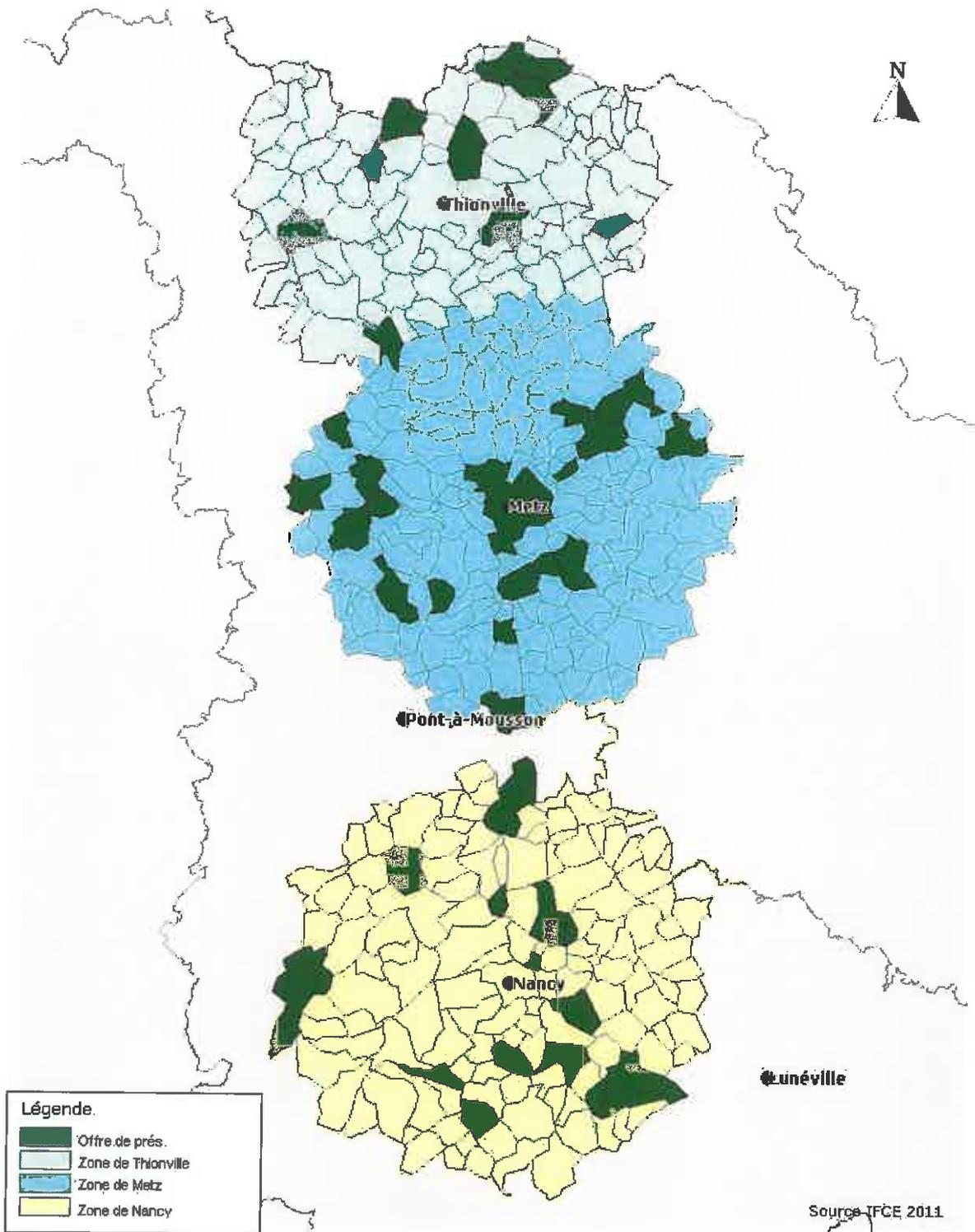
NOMBRE DE BOXES DE PENSION (ZONES DE THIONVILLE, METZ, NANCY)



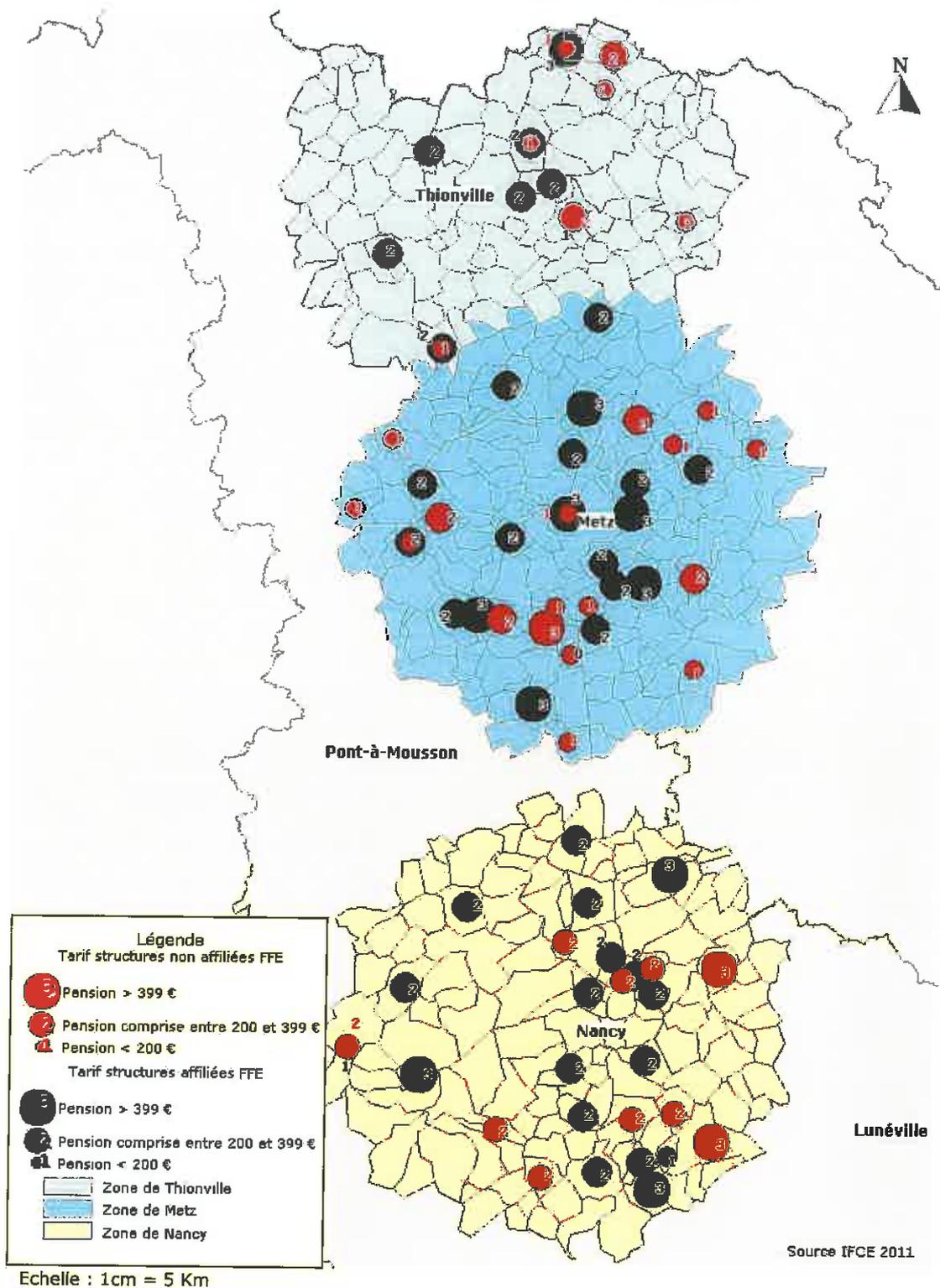
TYPES DE PENSION (ZONE DE THIONVILLE, METZ, NANCY)



OFFRE DE PRES (ZONE DE THIONVILLE, METZ, NANCY)



TARIFS DE PENSION MENSUELLE REPARTIS PAR CLASSES (ZONE DE THIONVILLE, METZ, NANCY)



3.3.4 Bilan synthétique chiffres clés par zone, pour l'ensemble des critères vus précédemment

3.3.5

3.3.5.1 Zone de Nancy

Nb struct. identifiées	66
Nb struct. offrant de la pension	47
% de struct. FFE	70%
% de struct. Non FFE	30%
Nb places pension	936
% de l'offre des 3 zones	39%
Nb places moyen /struct.	23,5

Structures FFE	
orientation pension services	100%
orientation pension simple	0%
Clag Claf	80%

Structures non FFE	
orientation pension services	70%
orientation pension simple	30%
type loisir retraite élevage	60%

Nb carrières (moyenne/struct.)	1,3
Nb carrières (moyenne/struct.)	1,1
Surface moyenne infrastructures	2211m ²
Surface médiane infrastructures	1500m ²

Offre prés	58,1%
Offre stabulations	4,5%

Moyenne tarifs mensuels	257 €
RH impliquée en moyenne	1,8

Nb licenciés	5206
% des licenciés du département	55,40%

3.3.5.2 Zone de Metz

Nb struct. identifiées	66
Nb struct. offrant de la pension	46
% de struct. FFE	48%
% de struct. Non FFE	52%
Nb places pension	1108
% de l'offre des 3 zones	46%
Nb places moyen /struct.	24,6

Structures FFE	
orientation pension services	100%
orientation pension simple	0%
Clag Claf	90%

Structures non FFE	
orientation pension services	70%
orientation pension simple	30%
type loisir retraite élevage	60%

Nb carrières (moyenne/struct.)	1
Nb carrières (moyenne/struct.)	0,9
Surface moyenne infrastructures	1950m2
Surface médiane infrastructures	1550m2

Offre prés	60%
Offre stabulations	8,5%

Moyenne tarifs mensuels	265 €
RH impliquée en moyenne	2

Nb licenciés	3598
% des licenciés du département	35,50%

3.3.5.3 Zone de Thionville

Nb struct. identifiées	24
Nb struct. offrant de la pension	19
% de struct. FFE	47%
% de struct. Non FFE	53%
Nb places pension	359
% de l'offre des 3 zones	15%
Nb places moyen /struct.	21,1

Structures FFE	
orientation pension services	100%
orientation pension simple	0%
Clag Claf	100%

Structures non FFE	
orientation pension services	90%
orientation pension simple	10%
type loisir retraite élevage	70%

Nb carrières (moyenne/struct.)	1
Nb carrières (moyenne/struct.)	1
Surface moyenne infrastructures	1537m ²
Surface médiane infrastructures	900m ²

Offre prés	66,7%
Offre stabulations	5,6%

Moyenne tarifs mensuels	192 €
RH impliquée en moyenne	1,3

Nb licenciés	1895
% des licenciés du département	18,70%

3.3.6 Indicateurs clés de la pension simple dans les 3 zones



Les 8 à 11 structures spécialisées en pension simple, renseignées dans notre base permettent de dégager les orientations suivantes :

Il s'agit de petites structures, principalement portées par des agriculteurs en cours de diversification. Ils profitent de leurs infrastructures bâties pour réserver une dizaine de boxes (médiane à 7,5 boxes) pour des chevaux de loisir, de retraite, ou d'élevage.

Il n'y a pas de structures équestres pour le travail des chevaux ; il n'y a pas non plus de services associés sur la sortie journalière des chevaux.

Ces pensions plus légères peuvent être qualifiées de pensions « extensives » car la plupart des chevaux profitent des pâtures de ce type d'exploitation. Ce système représente la plus importante offre en pâtures.

Indicateurs à retenir :

Nbre structures renseignées	8 à 11
Nbre de boxes pension (moyenne/structure)	11
Nbre de boxes pension (médiane/structure)	7,5
Offre de prés	91%
Offre de stabulations	20%
Orientation	100% loisir
Tarif pension (moyenne/mois)	128 €

4. ANALYSE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT D'OFFRE EN PENSION POUR CHEVAUX DANS LE SILLON LORRAIN

4.1 Introduction des méthodes d'analyse

La phase d'inventaire (cf chap Etat des lieux) et de caractérisation des structures proposant des prestations équestres dans les trois zones de Nancy, Metz et Thionville a permis d'identifier de manière quasi exhaustive le nombre de structures offrant de la pension équestre en 2010 (74 % pour 112 établissements) et ainsi d'établir l'offre marchande actuelle en places de boxes qui s'établit à environ 2400 places.

Les principales caractéristiques de cette offre marchande ramenée à la population cavalière des zones étudiées sont synthétisé à la fin du chapitre *Etat des lieux*.

Dans un premier temps nous allons analyser l'offre structurelle en pension dans la zone d'étude du sillon mosellan, au regard des ratios nationaux.

Puis afin de déterminer le cadrage de la demande future sur les 5 prochaines années (2010-2015), nous nous baserons sur 3 modes de calcul différents.

Deux méthodes sont basées sur l'évolution prévisible de la pratique de l'équitation et sur les besoins en renouvellement de la cavalerie.

Une troisième méthode découle d'une analyse comparative avec un bassin de population aux caractéristiques semblables (plaine d'Alsace) où un certain nombre de ratios concernant l'offre de prise en pension d'équidés sont déjà connus suite à des enquêtes de terrain récentes.

L'indicateur principal retenu sera le nombre de boxes pour loger des chevaux de propriétaires.

4.2 Analyse de l'offre en pension au regard des ratios nationaux structures clubs FFE/ autre structure

En France, l'équitation se pratique soit dans des centres équestres, soit dans des écuries de propriétaires ou des fermes équestres.

En France, près de 5 000 structures FFE sont en activité, ainsi que 1 500 à 2 000 autres écuries non FFE (écurie de propriétaires, ferme équestre) pour un rapport de 30 à 40 %.

	Nancy	Metz	Thionville	total zone
Nb struct. FFE/pension	33	22	9	64
nb struct. non FFE si = à 40% (ratio théorique)	13	9	4	26
Nb struct. Non FFE	14	24	10	48

Appliqué à la zone d'étude, le ratio moyen théorique est nettement dépassé dans la zone d'étude à l'exception de Nancy.

Dans l'intégralité de la zone d'étude du sillon lorrain, le marché est actuellement détenu pour 56 % par des clubs FFE et pour 44 % par des structures de pension spécialisées pour des dimensionnement d'atelier quasi similaire . **La proportion de structures non FFE est plus importante que la moyenne française** où elle est de 28 %.

Ces ratios observés sont davantage des ratios de zone périurbaine ou zone urbanisés où la demande pour pratiquer l'équitation autrement que dans des centres équestres traditionnels est probablement plus élevée.

Les centres équestres FFE proposent de la pension comme partout en France . La part de marché importante proposé par des structures non FFE témoigne de la vitalité de ce secteur marchand notamment dans la périphérie de Metz ou les pensions spécialisées détiennent plus de 50 % du marché de la pension.

Toutefois dans la périphérie de Nancy les clubs équestres, principalement concentrés à l'est de la ville (70% d'entre eux), détiennent la part principale du marché à l'identique de la moyenne française.

Cette spécificité nancéenne dans le sillon lorrain s'explique probablement par un disponible foncier moindre qu'ailleurs pour la création de d'ateliers de pension supplémentaires avec une forte concentration d'établissements à l'est de la ville, l'ouest étant « gelé » par la zone forestière de la forêt de Haye.

Par ailleurs, la pratique de l'équitation sportive est plus importante et l'offre estudiantine principalement axé sur l'équitation club explique également en partie la place prépondérante sur le marché des centres FFE.

A retenir

- **Une part de marché conséquente détenue par des structures non FFE dans le sillon lorrain (44 %)**
- **Une offre concentrée à l'est de Nancy détenue en majorité par des structures FFE**

4.3 Evaluation corrélée à l'évolution de la pratique de l'équitation

Evolution des licences en France d'ici 2020

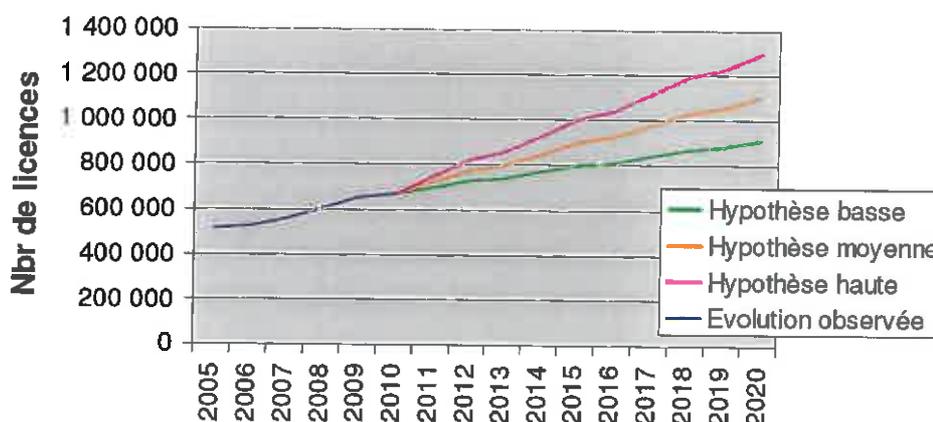


FIGURE 18 : COURBES D'EVOLUTION DU POTENTIEL DE LICENCIES D'ICI 2020 EN FRANCE (BERGE, 2010)

Le développement de l'équitation, mesuré par le nombre de licencié auprès de la fédération française d'équitation (FFE), suit une courbe croissante constante depuis plusieurs années avec un taux de croissance moyen de + 6% annuel.

METHODE D'ESTIMATION DU POTENTIEL DE LICENCIES EN FRANCE EN 2020 (BERGE, 2010)

France	année	tx de pénétration
	2005	8,46
	2006	8,53
	2007	8,96
	2008	9,67
	2009	10,41
	2010	10,34
hyp basse	2020	14
hyp moyenne	2020	17
hyp haute	2020	20

Les projections de la FFE pour 2020 retiennent ce taux de croissance en hypothèse basse avec un taux de pénétration moyen de 14/1000 habitants.(hypothèse haute 20/1000).

L'augmentation de la formation de cavaliers alimente le gisement de futurs propriétaires amateurs d'équidés qui croît au même rythme et génère des demandes nouvelles en places de boxe, notamment pour des nouveaux propriétaires péri urbains.

Nous considérons par hypothèse qu'un propriétaire amateur cavalier possède en général un seul cheval pour un boxe. (Etude pensions en Alsace, Maud Marsot, 2007). Nous considérons également qu'un propriétaire en pension marchande a au minimum une chance sur deux d'être licencié de la FFE (estimation du taux variant entre 50 à 80 %).

Dans le cas de figure où la moitié des propriétaires louant des boxes en pension sont licenciés, sur le territoire étudié, ces propriétaires licenciés représentent par conséquent (= $2400/2/10700$) soit 11,2% des licenciés FFE ou (= $2400/2/10700/2$) soit 22,4 % des licences (cheval + tourisme), plutôt des adultes (les licences poneys représentent 50.5% du total licences en Lorraine).

Par hypothèse, la proportion de licenciés propriétaire resterait stable dans le temps (11,2 %) et le nombre de propriétaires licenciés suivrait la courbe de croissance des licenciés.

Par conséquent, le taux de croissance en boxes serait proportionnel à l'augmentation du nombre de licenciés et suivrait la même droite, soit nombre boxes année $n+1 = 1.06$ nb boxes année n .

Au global : si le taux moyen annuel s'élève à 6 % /an pendant 5 ans, la demande prévisible en place dans la zone étudiée sera de 720 boxes soit une moyenne de croissance de 144 boxes par an.

Cette projection est minimaliste et suit simplement l'accroissement naturel lié à l'augmentation de la capacité de formation en pratique équestre.

Ramené au nombre de places moyen par structure qui est de 23 pour l'atelier pension la demande suppose la création de **6 ateliers pensions nouveaux** par an de taille équivalente dans le sillon lorrain.

Si l'on considère que les centres équestres existants consacrent plutôt le développement de leur surface à des boxes pour répondre prioritairement aux besoins de logement de la cavalerie, la demande nouvelle sera absorbée en partie par le développement des pensions spécialisées non FFE existantes et par la création de nouvelles structures (FFE ou spécialisées).

Ce potentiel de création annuel d'ateliers pensions est à comparer avec le taux de création d'établissements équestres adhérents à la FFE :

Le taux moyen national de création de nouveaux établissements FFE s'élève à 6 % par an (Ecus 2010). **Appliqué à l'échantillon suivi (64 établissements FFE) dans la zone d'étude cela créé par an dans la zone d'étude 4 nouveaux établissements FFE ou établissements de type pension service et 2 ou 4 établissements non FFE, par exemple de la pensions simples (si le nombre de places moyen est réduit).**

A retenir :

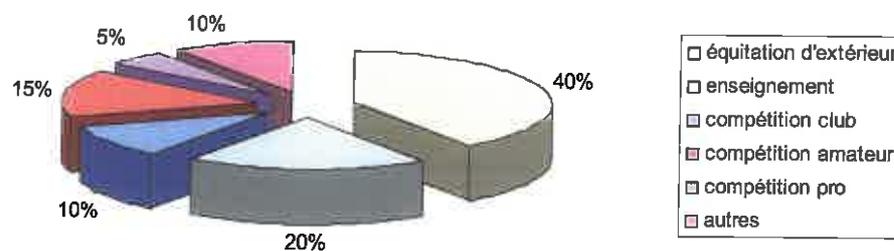
- **Selon le taux de croissance de la pratique de l'équitation, 144 boxes annuels pour chevaux en pension seraient à pourvoir.**
- **Soit 6 ateliers de pensions/an.**

4.4 Evaluation au vue des transactions d'équidés et du renouvellement de la cavalerie.

Plusieurs études menées par le réseau Références sur les transactions d'équidés ont aboutis aux ratios suivants pour la destination des équidés achetés :

- 40 % des équidés acquis pour de l'équitation d'extérieur
- 20 % pour de l'enseignement
- 10 % pour de la compétition club
- 15 % pour de la compétition amateur
- 5 % pour de la compétition professionnelles
- autres : 10 %

répartition des secteurs d'achat de chevaux



En 2010 : 2600 équidés ont été achetés officiellement en Lorraine dont :

- o 1300 pour équitation d'extérieur ou autres,
- o et 390 pour de la compétition amateur

soit un total de 1690 équidés (65 % des transactions) à placer en pension marchande ou chez des particuliers.(Ecus 2010)

Nous considérons que la majorité des transactions porte sur des chevaux jeunes ou des chevaux importés qui rentrent en utilisation.

Considérant que la zone héberge 35 % des structures (FEE et par extension tous types de structures) cela donne $1690 * 0.35 = 591$ chevaux au minimum par an à loger en renouvellement dans la zone et en considérant que la ventilation des équidés se fait uniformément sur le territoire lorrain.

Ce chiffre semble sous estimé, car il n'intègre pas les transactions non officielles et non enregistrées au SIRE. Les entrées dans la zone du sillon lorrain sont probablement minorée avec cette approche car la taille moyenne des exploitations est assez importante).

Nous avons recensé 2 400 places en boxes en 2010 dans la zone étudiée, avec un taux de réforme de 6 % (boxes se libérant avec les sorties d'équidés partant équarrissage et retraite/abattage).

Cela apporte un supplément de cavalerie de : $591 - 144$ chevaux = **447 chevaux** à loger dans des nouveaux boxes.

Le recours à de la pension marchande est probablement plus élevé dans la zone d'étude (forte densité de population, disponibilité en foncier très limité) que dans les zones rurales où l'hébergement directement chez le particulier est plus aisée.

Nous considérerons que le recours à de la pension marchande dans cette zone concerne 50 à 80 % des cas , soit un besoin annuel de 223 à 357 places de boxes supplémentaires (base 2010 sachant que l'on enregistre une hausse annuelle des transactions de 3 - 4 % sur les dernières années).

A retenir :

- **Les besoins en boxes supplémentaires pour loger les chevaux arrivant en utilisation seraient de 220 à 360 boxes annuels selon la demande des nouveaux propriétaires**
- **La demande plancher porte sur 10 nouveaux ateliers de pensions**

Avec cette méthode d'évaluation, le comportement du propriétaire influe fortement sur la demande en matière de pension marchande.

Peu d'études existent sur la demande des propriétaires amateurs d'équidés et sur les stratégies appliquées pour loger leurs équidés.

L'étude de Céline VIAL (*étude zones périurbaines de Caen et de Montpellier, 2008*), renseigne les caractéristiques suivantes :

- Les propriétaires amateurs représentent 80 % des propriétaires équins recensés.
- Ils détiennent plus de 2/3 des équidés de loisirs.
- Ils sont très présents dans les zones rurales subissant une influence urbaine

Sur Montpellier et Caen, 65 à 80 % des propriétaires détiennent les chevaux hors structures marchandes, et seul 35 % d'entre eux confient leurs chevaux en pension (dans ce cas il y a souvent un seul cheval par propriétaire).

Par ailleurs, les stratégies de gestion des équidés varient suivant l'origine socio économique des propriétaires amateurs :

- étudiants/cadres/ : présents dans les pensions marchandes
- agriculteurs/ retraités : particuliers hors structures
- salariés : sur les deux tableaux

Les stratégies sont également variables dans le temps. L'évolution classique d'un propriétaire cavalier est la suivante : le cavalier devient propriétaire d'abord en structure marchande, puis propriétaire hors structure marchande, avec des situations réversibles dans le temps.

Dans le cas du sillon mosellan nous pouvons émettre les hypothèses suivantes :

- Il y aurait une concentration de cadres et d'étudiants dans cette zone : cela génère une demande plus forte des propriétaires amateurs pour de la pension marchande. Le ratio à retenir est de 50 % (voir plus) des chevaux logés dans des structures marchandes FFE ou non FFE.
- Il y aurait pour les étudiants un gradient de demande en pensions en hausse pour Nancy, compensé à Thionville par une demande étrangère (hypothèse à confirmer, la demande étrangère en pensions serait à étudier spécifiquement).

4.5 Evaluation au vue d'une comparaison avec les zones fortement urbanisées de la région Alsace, détermination de l'indicateur nombre boxes/1000 habitants

source : étude OER Alsace Maud Marsot (2007)

L'Alsace est une région où l'on recense près de 360 pensions marchandes (pensions agriculteur, écuries de propriétaire hors centre équestre) et 84 centres équestres FFE soit au total 444 structures qui proposent de la pension sur deux départements.(situation 2007).

Le nombre moyen de chevaux en pension hors centre équestre s'élève à 12 par structure. Ce sont des ateliers en général de petite taille qui varient selon la localisation :

- zone rurale de plaine ou moyenne montagne : 12 chevaux en pension/structure
- zone périurbaine : 17 chevaux en pension/structure
- zone de montagne : 4 chevaux en pension/structure

La densité moyenne de population est élevée avec 223 hab/km² pour 1,8 million d'habitants au total.

L'offre totale se décompose pour 77 % en boxes et 23 % en pension pré ou stabulation.

Ramené à la population totale, l'offre en boxes disponible pour de la pension marchande s'élève à 2,55 boxes pour 1 000 habitants sur l'ensemble de la région.

Analyse :

L'offre moyenne pour 1 000 habitants s'élève en Alsace (zone rurale plus urbaine) à 2,55 boxes pour 1°000 habitants. Cette offre s'accroît dès que l'on s'approche des zones urbanisées de la plaine d'Alsace où l'on recense une forte concentration de structures équestres de pension, des anciennes étables intra muros reconverties en écuries.

Si l'on rapporte cette proportion à la densité de population moyenne des zones étudiées du sillon mosellan (305 habts/km²), il y aurait :

3.57 boxes / 1 000 habitants en zone plaine d'Alsace.

Comparé à la **situation actuelle qui est de 2,28 boxes/1 000 habitants**, le différentiel se chiffre à 1,29 boxes/ 1 000 habitants soit un **potentiel de demande supplémentaire de 1 365 boxes** à situation comparable avec la plaine d'Alsace.(revenus et ratio socio économique équivalents).

En conclusion, nous pensons pouvoir raisonnablement fixer un objectif de 3,6 boxes pour 1 000 habitants à l'horizon 2015 ce qui donne une création moyenne de 273 boxes / an soit 12 ateliers équivalent/pension nouveaux par an.

Cette donnée peut être considérée comme la borne haute du potentiel de croissance global pour la zone étudiée sur 5 ans.

A retenir :

- **Dans le sillon lorrain l'offre qui s'élève à 2,3 boxes/1 000 habitants peut être portée à 3,6 boxes/1 000 habitants comme en plaine d'Alsace.**
- **Sur 5 ans cela nécessite la création de 12 ateliers équivalent pension/ an.**

4.6 Synthèse du potentiel de développement sur le sillon mosellan

4.6.1 Tableau bilan sur les 3 zones

Approche/indicateur	Besoins en boxes annuel	Nb ateliers pension supplémentaires par an (23boxes/structure)	observations
Croissance de l'équitation licenciée : 6 % par an	144	6	Croissance minimum sans tenir cpte de l'évolution des pratiques (augmentation de la détention individuelle)
Renouvellement annuel de la cavalerie (taux de réforme de 6%)	220 (50 % des chevaux de pension placés en structures marchande) à 350 (80 % des chevaux de pension placés en structure marchande)	10 à 15	Retenir l'hypothèse basse selon laquelle 50% des propriétaires confient leurs équidés à des pensions marchandes (soit 220 boxes)
Objectif : 3,6 boxes /1 000 habitants (idem plaine d'Alsace)	273	12	Chiffres 2007 alsace, Objectif atteignable avec hausse de la détention individuelle)

Les trois modes de calcul déterminent un potentiel de croissance certain et donc de nouvelles part de marché à capter pour du logement et des soins aux équidés.

Le potentiel de création de structures marchandes annuel varie de 6 à 12 nouvelles structures par an (atelier moyen de 23 places de boxes) dans le sillon mosellan.

Ce potentiel de développement peut être ventilé théoriquement selon le type de pension

Si l'on considère que les structures type centre équestre FFE croissent au taux de 4 nouvelles structures par an, le disponible pour les autres pensions marchandes, non FFE, type ferme équestre ou écurie de propriétaires varie de 2 à 8 par an.

4.6.2 Positionnement et implantation des nouvelles structures

Nous pouvons ventiler théoriquement les ateliers selon la densité de population dans les trois zones étudiées.

Toutefois cette ventilation devra tenir compte de paramètres locaux que nous ne connaissons pas à ce jour et qui mériteraient des investigations supplémentaires :

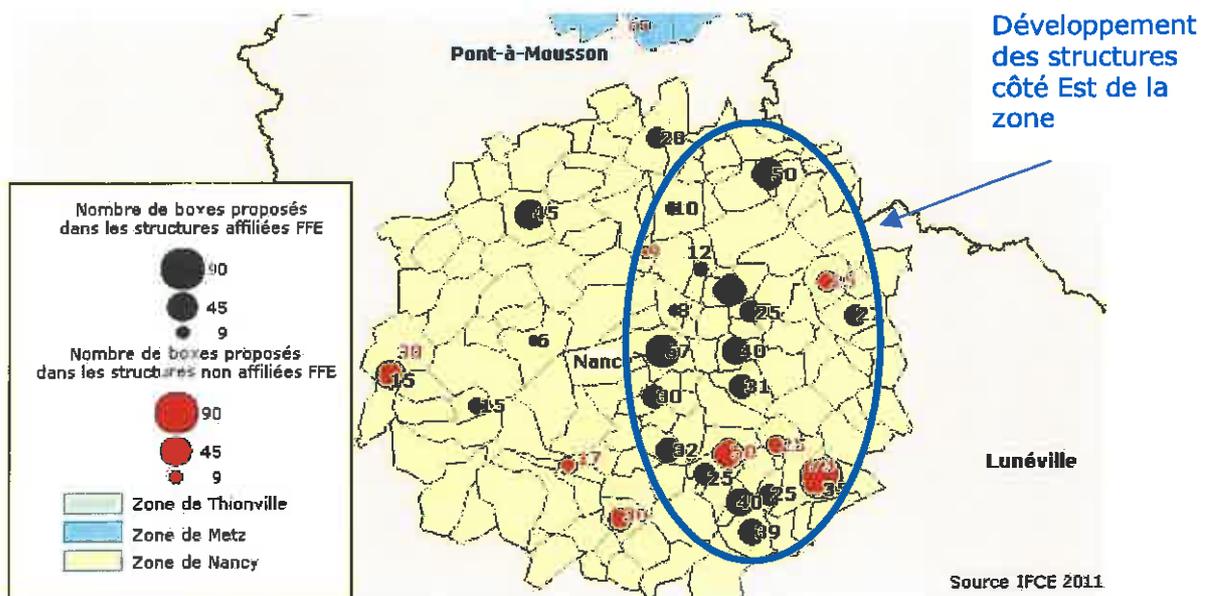
- pratique de la détention individuelle (peut varier selon les zones et les caractères socio économiques des propriétaires d'équidés)
- disponibilité foncière et infrastructures agricoles reconvertibles
- stratégies transfrontalières (zone Thionville)

Au vu du maillage des structures existantes recensées dans la phase d'état des lieux, il est possible d'avancer les orientations suivantes pour l'implantation de nouvelles structures sur les trois pôles urbains du sillon lorrain :

4.6.2.1 Zone de Nancy

La zone de chalandise étant fortement concentrée le long de la vallée de la Meurthe, seules les communes du nord de la zone en direction de Pont à Mousson semblent sous équipées. Dans cette zone nancéennes, les structures FFE sont davantage polyvalentes et une sur deux offre déjà de la pension pré. Cette prestation supplémentaire qui traditionnellement est un plus pour la pension non FFE apparaît vraiment indispensable pour une création dans cette zone.

NOMBRE DE BOXES DE PENSION (ZONES DE THIONVILLE, METZ, NANCY)

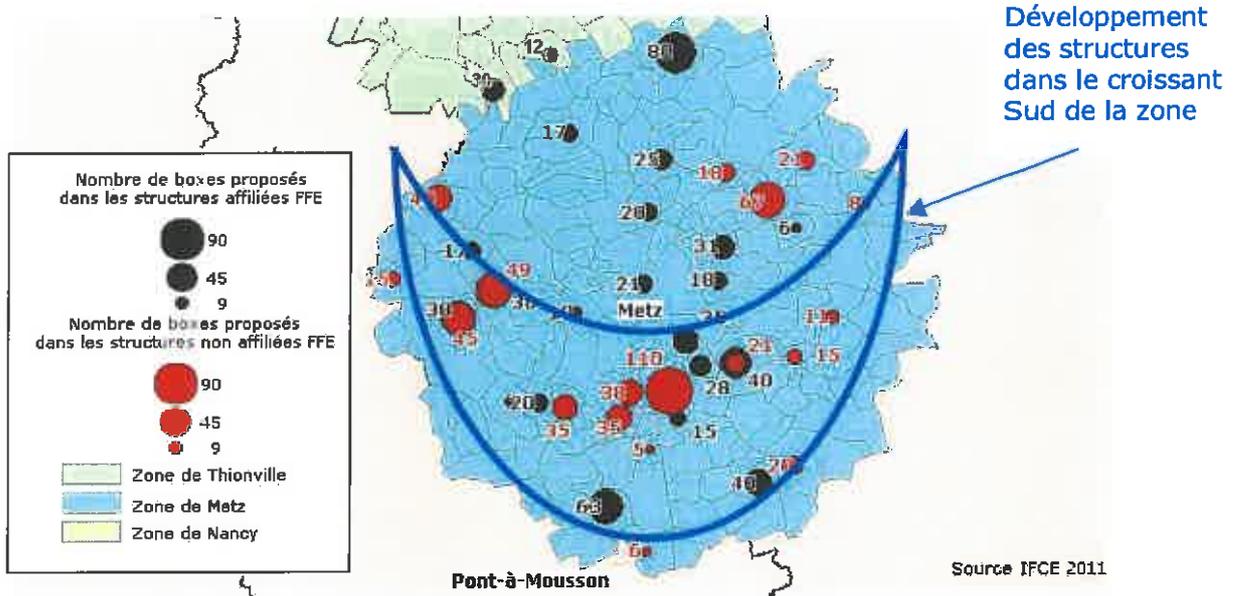


4.6.2.2 Zone de Metz

Les établissements proposant de la pension sont concentrés au sud de l'agglomération messine dans une zone de « poumon vert ». Les extensions au nord de l'agglomération sont peu probables compte tenu de la concurrence avec les surfaces industrielles et commerciales très développées.

Le gisement pour de nouvelles créations au vu du maillage existant se situerait sur la périphérie sud de la zone en direction de Pont à Mousson.

NOMBRE DE BOXES DE PENSION (ZONES DE THIONVILLE, METZ, NANCY)



4.6.2.3 Zone de Thionville

Il s'agit de la zone avec le maillage le plus faible et avec un potentiel de création apparent important, plusieurs communes n'étant pas dotées en structures équestres. L'impact de la position frontalière de la zone sera déterminant et reste un point d'étude à approfondir.

NOMBRE DE BOXES DE PENSION (ZONES DE THIONVILLE, METZ, NANCY)

Développement moindre que dans les autres zones



Audit Territoire

Filière Equine



Contact :
Emilie FRUSTIN
Chambre d'Agriculture de Lorraine
9 rue de la Vologne
54 520 LAXOU
Tel : 03 83 96 85 07
Mail : emilie.frustin@lorraine.chambagri.fr
Site internet : <http://www.cra-lorraine.fr/>

Etude réalisée en partenariat avec :



Conseil du Cheval
DE LORRAINE

ÉCOLE NATIONALE d'EQUITATION
Le Cadre Noir-Saumur



Institut français du cheval et de l'équitation

Etude soutenue par :

Fonds Éperon



l'Europe
s'engage
en France

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



CONSEIL GÉNÉRAL
MOSELLE